

GUYANE FRANÇAISE

---

COMITÉ DE PATRONAGE

DU

MUSÉE LOCAL.

---

COMMÉMORATION

DU 225<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE

DE LA REPRISE DE CAYENNE

PAR L'AMIRAL D'STRÉES.

---

1676 — 1901

---

CAYENNE

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

1901



TB

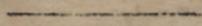
GUYANE FRANÇAISE



COMITÉ DE PATRONAGE

DU

MUSEE LOCAL.



COMMÉMORATION

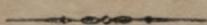
DU 223<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE

DE LA REPRISE DE CAYENNE

PAR L'AMIRAL D'ESTRÉES.



1676 — 1901



CAYENNE

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

1901



MANIOC.org  
Bibliothèque Alexandre Franconie  
Conseil général de la Guyane

## ORDRE DES MATIÈRES.

---

	Pages
Compte-rendu authentique de la reprise de Cayenne par l'amiral d'Estrées .....	3
<i>Deuxième</i> Première séance du Comité de patronage du Musée local (5 décembre 1901).....	14
Fêtes du 225 <sup>e</sup> anniversaire du fait d'armes de l'amiral d'Estrées (21 décembre 1901).....	32
Discours de M. Emile Merwart, Gouverneur p. i.....	33
Discours de M. Henri Ursleur, Député de la Guyane .....	48
Discours de M. Théodule Le Blond, Consul des Pays-Bas.....	52
Fête de bienfaisance (21-23-25 décembre 1901).....	55

---

---

GUYANE FRANÇAISE

COMITÉ DE PATRONAGE

DU

MUSÉE LOCAL.

COMMÉMORATION

DU 223<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE

DE LA REPRISE DE CAYENNE

PAR L'AMIRAL D'ESTRÉES.

1676 — 1901

COMPTE-RENDU AUTHENTIQUE DE LA REPRISE DE CAYENNE  
PAR L'AMIRAL D'ESTRÉES.

*Relation de la navigation de l'escadre des vaisseaux de Sa Majesté depuis Brest jusqu'à Cayenne, de la descente dans l'île et de l'attaque du fort et des travaux, ainsi que de la prise de ladite ville le 21 décembre 1676. (1).*

De la Martinique, 21 janvier 1677.

Quoique l'escadre des vaisseaux de Sa Majesté soit partie de Brest (2) avec un vent aussi favorable qu'on le pouvait souhaiter, et qu'il ait continué de même jusqu'aux îles du Cap Vert, les

---

(1) Manuscrit présenté au Comité de patronage du Musée local, dans sa séance du 5 décembre 1901, par M. le chef d'escadron d'artillerie Goujon, Commandant supérieur des Troupes.

(2) Le 6 octobre 1676.

vaisseaux marchands qui avaient pris l'occasion de son escorte, et le *Fendant* même, qui s'est trouvé différent des autres vaisseaux de Sa Majesté pour la voile, ont tellement retardé sa navigation, que cela, joint à quelques jours de calme près les Canaries et les îles du Cap Vert, l'a empêché d'arriver à la rade de Saint-Iago devant le 4 novembre.

Après avoir fait l'eau nécessaire et construit les chaloupes qu'on avait apportées en fagot, on en partit le 9, et la navigation depuis n'a pas été ni moins longue ni moins ennuyeuse que la première ; il n'y a pas eu de jour qu'on n'ait pas été obligé d'attendre le *Fendant*, et à compter juste ce qu'on a perdu à l'attendre, on peut assurer que l'on serait arrivé quinze ou seize jours plus tôt. L'on a souffert aussi beaucoup de calmes et de pluies sous les dixième et neuvième degrés de la ligne, qui paraissaient d'une qualité dangereuse, en ce qu'elles engendraient de petits vers en tombant sur le pont et sur les habits.

Cependant on a été si heureux qu'il n'y avait pour ainsi dire aucun malade dans les bords lorsqu'on est arrivé par le travers de la rivière d'Apouague, à douze lieues de Cayenne.

Toute notre navigation jusque là a été accompagnée de peu d'aventures.

Aux Canaries, une chaloupe, chargée de douze ou quinze mariniers espagnols (1) et de deux marchands qui prirent les vaisseaux de Sa Majesté pour la flotte anglaise qui vient en cette saison-là charger du vin de Ténériffe, se mit inconsidérément entre nos mains.

On remit aussitôt à terre un de ces marchands nommés Rémand, parce qu'on le reconnut pour être celui qui avait assisté et secouru de vins et de rafraichissements les vaisseaux de Sa Majesté à la côte de Guinée, en l'année 1670 ; et l'on descendit l'autre, qui est de Dunkerque, avec ce qui restait de mariniers espagnols, à l'île de Saint-Iago.

A cent ou six-vingts lieues de Cayenne, le grand mât du *Fendant* eut un effort ; mais l'ayant fortifié avec des jumelles, il n'y a rien eu à craindre depuis.

On rencontra, vers la rivière d'Apouague, un petit vaisseau de Nantes, parti vingt jours après l'escadre, dans lequel

---

(1) Louis XIV avait déclaré la guerre à la Hollande le 6 avril 1672. L'Espagne s'étant alliée aux Hollandais le 30 août 1673, se trouvait depuis lors, elle aussi, en état de guerre avec la France.

étaient les sieurs chevalier de Lézy (1) et Leclerc, secrétaire de M. de Baas. Ils amenèrent un Français qu'ils avaient trouvé traitant avec les Indiens le long de la côte, et qui était sorti du fort de Cayenne, il y avait quinze jours, avec la permission du Gouverneur.

Il apprit que la garnison était composée de près de trois cents hommes de troupes réglées, qui ne s'occupaient ni à la culture des terres, ni à aucun autre emploi qu'à la garde du fort et des travaux ; qu'ils avaient non seulement rétabli les palissades, mais en avaient mis de nouvelles, élevé des cavaliers et placé vingt-six ou vingt-sept pièces de canon en divers endroits du retranchement, qui pouvaient battre de front et par les flancs à la sortie des bois qui en sont fort proches.

Cet avis, contraire à l'opinion qu'on avait eue jusque-là de la force des ennemis, ne ralentit pas l'ardeur des officiers et des soldats, quoique ce grand nombre de canons fit juger que l'attaque serait plus difficile.

On mouilla le 17 décembre devant l'anse de Miret (2), qui est à trois lieues du fort, et on se prépara en y arrivant à faire la descente le lendemain ; les soldats et matelots, environ au nombre de huit cents, étaient partagés en deux corps sous les officiers suivants.

Le premier, où M. le Vice-amiral était en personne, composé de soldats et matelots du *Glorieux*, du *Fendant*, du *Laurier*, du *Soleil-d'Afrique* et de la *Friponne*, était commandé par le sieur Comte de Blénac, capitaine.

Lieutenants :

Les sieurs

De Monmoron,  
Chevalier d'Hervault,  
De Mombaut,

D'Haire,  
De Courcelles, L'Indien.

Enseignes :

Les sieurs

De la Guerre,  
De Saint-Privat,  
De la Roque,

Malassis,  
Changeon.

---

(1) Cyprien Lefébure, chevalier de Lézy, avait gouverné la colonie de Cayenne intérimairement dès l'année 1665 et titulairement depuis 1670 jusqu'au coup de main effectué sur Cayenne par l'amiral hollandais Bynkes, le 5 mai 1676.

(2) Anse de Rémire.

Gardes de la marine : (4)

Les sieurs

De Férolles, (2)  
Desgranges,  
Barré,  
Stavay,  
Durfort,

Chevalier de Bayé,  
Salbert de Marsilly,  
De Patoulet, enseigne de la  
*Friponne*.

Volontaires servant comme gardes de la marine :

Les sieurs

Julien,  
Cottodon,

Descloches.

D'Armanville, faisant les fonctions de major de ce corps là.

Le second corps était composé des soldats et matelots du *Précieux*, de l'*Intrépide*, du *Marquis* et de la *Fée*, sous le commandement des sieurs l'annetier, capitaine ; De Grand-Fontaine.

Lieutenants :

Les sieurs

De Champigny.  
Mélinière Poyet,

Tivas.

Le sieur capitaine Perrier, lieutenant de la *Fée*.

Enseignes :

Les sieurs

Désaugers,  
Comte d'Aulnay,  
Méraut de Villiers,  
Gardes de la marine :

Coinard de le Malmaison,  
Herpin,  
Dutertre, enseigne de la *Fée*.

Les sieurs

Naudin,  
Bigotteau,  
Maison-Blanche.  
Lescoure,

Villers,  
Guermont,  
Des Jumeaux,  
Bresne.

Volontaires servant comme gardes de la marine :

---

(4) Le corps des gardes de la marine était une création récente de Colbert.

(2) Pierre Eléonore, marquis de Férolles, fut ensuite Gouverneur intérimaire et titulaire de la colonie de Cayenne, de 1679 à 1705.

Les sieurs

Morienné,  
Lavaux,

Malassis.

Le sieur de Bellecroix faisant les fonctions de major de ce corps-là ; et sur le tout, le sieur chevalier d'Harbinville, major de l'escadre.

Les volontaires auprès de Monsieur le vice-Amiral étaient :

Les sieurs

De Martinac,  
Chevalier Parisot,  
Chevalier de Lézy,  
Canchy, ci-devant Gouver-  
neur de la Grenade,(1)

Pinette, secrétaire de M. le  
vice-amiral,  
Dubourg, son écuyer,  
Leclerc, secrétaire de M. de  
Baas,  
Delisle, gentilhomme de Bre-

tagne que l'on avait chargé de faire la fonction de commissaire d'artillerie pour la distribution des outils, grenades, poudres, et dont il s'est bien acquitté.

L'Honoré.

Les choses étant ainsi disposées, on crut qu'on devait se partager pour la descente, afin de partager aussi les forces de l'ennemi, s'il voulait s'y opposer ; qu'il était à propos que les cinq grands vaisseaux demeurassent mouillés à la rade de Miret, sous le commandement du sieur Gabaret, pour soutenir l'effort de ceux des ennemis si l'escadre dont on avait eu avis en partant de France arrivait en ce temps-là (2), et que *le Laurier*, *le Soleil d'Afrique*, *la Fée* et *la Friponne* s'avancassent le plus près du fort qu'ils pourraient, pour donner jalousie en plus d'un endroit ; la barque longue, conduite par le sieur de la Boissière, était destinée à soutenir les chaloupes, ayant été aussi chargée de soldats et matelots, et à retourner ensuite en garde à la tête des grands vaisseaux.

La mer s'étant trouvée plus grosse qu'à l'ordinaire, tous les deux corps se trouvèrent obligés de descendre à Miret, où la descente est plus aisée ; les ennemis, qui étaient sortis au nombre de deux-cents pour s'y opposer, se contentèrent de

---

(1) Enlevée également par les Hollandais dans la guerre de 1672-78.

(2) Il s'agit de l'escadre de l'amiral Bynkes, que l'amiral d'Estrées alla ensuite chercher à Tabago.

nous faire observer par cinquante mousquetaires et de se retirer ensuite dans le fort, soit qu'ils eussent mal pris le temps et les mesures, ou que les mouvements des quatre frégates leur eussent fait craindre qu'on pouvait les couper et descendre en deux endroits. Il est certain qu'ils auraient pu nous incommoder dans la descente et dans les défilés où l'on fut obligé de marcher la nuit avec assez d'incommodité, le terrain étant sablonneux, la chaleur du jour ayant été excessive, et s'y trouvant peu d'eau pour rafraîchir les soldats.

Le 19 se passa à les faire reposer, à attendre les munitions de guerre et de bouche, outils et matériaux nécessaires, et à reconnaître les postes par où chacun devait attaquer.

On fut aussi sommer ce jour-là le Gouverneur et les officiers de rendre le port par le sieur chevalier de Lézy (plutôt pour reconnaître les travaux que dans l'espérance qu'ils se rendraient sans combattre.)

Aussi répondirent-ils qu'étant un si grand nombre de gens, ils mériteraient d'être pendus en Hollande s'ils ne songeaient à se défendre.

Toute la difficulté de l'attaque consistait, outre les travaux bien palissadés, à rendre inutile cette grande quantité de canons que les Hollandais y avaient placés, et l'on n'imaginait point de meilleur moyen que de les attaquer la nuit; mais, comme la lune était justement dans son plein, on crut qu'il fallait attendre jusqu'au 21 décembre qu'il y eût assez de nuit, depuis le soleil couché jusqu'au lever de la lune, pour donner le temps à chacun de se porter au lieu de son attaque sans être découvert, parce qu'il fallait défilier des bois à deux-cents pas des travaux; chacun se rendit extrêmement juste au lieu qui avait été marqué, et par différents chemins. Le plan qu'on joint à cette relation (1) servira à faire voir les attaques; ainsi il suffira de dire qu'elles commencèrent, à l'heure qui avait été concertée, avec tant de vigueur de tous les côtés que les travaux furent partout emportés en moins d'une demi-heure.

Les ennemis s'étaient flattés que, parce qu'on avait différé de les attaquer, on n'avait pas résolu de le faire, mais seulement de piller l'île et de se rembarquer; ce qui les confirma encore dans cette pensée, ou du moins qu'ils ne seraient pas attaqués ce jour-là, c'est qu'il entendirent battre la retraite à

---

(1) Ce plan ne s'est malheureusement pas trouvé.

l'ordinaire dans le camp lorsque les troupes étaient déjà dans les bois et assez près des retranchements.

Nonobstant toutes ces précautions et la surprise des ennemis, on n'a pas laissé d'y perdre du monde et d'y avoir eu assez de gens blessés, même de coups de piques et d'espontons ; mais on ne saurait assez louer la vigueur des officiers, dont il serait difficile de dire en paroles les actions ; cependant, si l'on considère que des troupes levées seulement quinze jours devant l'armement, avec quelques matelots peu aguerris, ont agi dans cette rencontre comme auraient pu faire les meilleurs régiments des armées de Sa Majesté, on l'attribuera sans doute à la valeur et à l'exemple des officiers.

M. le Vice-Amiral a été témoin de la conduite et de la vigueur de M. le comte de Blénac à exécuter les ordres qu'il avait donnés, et il est certain qu'il ne s'y peut rien ajouter.

Le sieur Pannetier ayant été blessé dès le commencement de l'attaque d'une blessure très grande, n'a cessé d'encourager ses soldats à bien faire, quoiqu'il ne fut plus en état d'agir.

Le sieur de Grand-Fontaine étant incommodé d'un pied en sorte qu'il ne pouvait marcher, se fit porter en chaise, et son premier porteur ayant été tué d'un coup de mousquet, n'a pas cessé d'achever son attaque avec le même ordre et la même vigueur que s'il eût eu d'aussi bonnes jambes que les autres.

Le sieur chevalier de Machault, commandé avec trois chaloupes, a bien pris son temps et la marée, et a fort bien fait, aussi bien que le sieur Julien, lieutenant, qui y était embarqué avec lui.

Les sieurs de la Mélinière et chevalier de Lézy, chargés d'une attaque, et le sieur chevalier d'Hervault d'un détachement de cinquante hommes, ont tous également et parfaitement bien fait : les deux premiers ont pris le Gouverneur et quelques officiers prisonniers.

Le sieur d'Harbinville, major de l'escadre, et Bellecroix, et d'Armanville, ont fait tout ce qu'on pouvait attendre d'eux.

Tous les volontaires ci-dessus nommés ont été les premiers à arracher les palissades ; et le sieur Patoulet, commissaire général, n'a pas quitté le Vice-Amiral.

On peut dire toutefois que l'attaque la plus disputée a été celle de la chapelle, que commandait le sieur comte de Blénac, en présence et sous les ordres de M. le Vice-Amiral. Un soldat

de celle de la porte ayant mis le feu à sa bandoulière à la sortie des bois, les ennemis tirèrent un coup de canon et quelques gens du bataillon commandé par le sieur comte de Blénac ayant marché sans ordre, ils furent suivis de plusieurs, quoique ce fut rompre l'ordre de l'attaque générale, qui devait, selon qu'elle avait été concertée, commencer par les palétuviers et les cavaliers; Monsieur le Vice-Amiral crut toutefois qu'il était plus dangereux de faire revenir les troupes en arrière que de tomber dans ce contre-temps. Il prit la tête de tout avec M. le comte de Blénac; mais tout cela fut bientôt réparé, parce que chacun était déjà au lieu de son attaque, et avec même ardeur et même impatience de donner; il n'y eut pour ainsi dire qu'un moment entre le commencement de cette attaque et celui des autres.

On a été peu secouru des Français qui étaient restés dans l'île; une partie ayant été retenue prisonnière au fort par les Hollandais; les autres s'étant trouvés sans armes et sans aucun pouvoir sur leurs esclaves qui s'étaient pour ainsi dire révoltés, pillant les habitants et se retirant ensuite dans les montagnes; même au temps de l'attaque, il y en eut quarante qui parurent à un corps de garde de quinze hommes qu'on avait laissés pour garder les poudres et les munitions, à dessein de les piller; et ayant mis le sabre à la main à la portée du pistolet, sans la décharge qu'on fit sur eux fort à propos, ils auraient pu embarrasser; dans le camp on avait aussi laissé un corps de garde de pareil nombre: ils témoignèrent avoir même dessein; mais ils n'approchèrent pas si près ni avec tant de résolution (1); de sorte que tout le service des habitants a été réduit à servir de guides dans les bois, et que n'en ayant tiré aucun de leurs esclaves, les fascines ont été faites par les soldats et matelots aussi bien que tous les transports de poudres, munitions et matériaux, tellement que les uns et les autres ont été beaucoup fatigués, et ceux qui étaient demeurés dans les vaisseaux ne l'ont pas été moins que les autres, parce qu'étant mouillés à deux lieux et demie pour le moins, les

---

(1) En lisant ce passage, on doit considérer qu'à cette époque les Africains amenés par la traite étaient encore nouveaux venus dans la colonie et d'autant plus farouches que les procédés des colons n'étaient guère faits, le plus souvent, pour les concilier. On ne saurait donc s'étonner qu'en présence du coup de main des Hollandais, ils aient pris le parti de se jeter dans les bois, ni qu'ils aient ensuite tenté de se procurer des armes.

chaloupes chargées de vivres et toutes les autres choses nécessaires étaient quelques fois huit heures à nager contre les courants qui ne se peuvent concevoir que par ceux qui les ont vus. A ces incommodités on peut ajouter celles des ploies et des mauvais temps, qui y règnent depuis le mois de décembre jusqu'au mois de mai. Elles commencèrent le lendemain que les troupes furent descendues, et elles passèrent toute la nuit et une partie du jour suivant à essuyer une pluie continue sans couvert. On eut beaucoup d'inquiétude que si le temps continuait de même, les choses ne devinssent bien difficiles; heureusement, il se mit au beau le lendemain et le jour de l'attaque, et depuis il n'a cessé de pleuvoir et de faire un temps effroyable.

Les officiers blessés sont :

Capitaine. Le sieur Paunctier qui a la mâchoire cassée d'un coup de mousquet.

Capitaine. Le sieur Comte de Blénac, blessé légèrement à la cuisse d'une grenade.

Capitaine. Le sieur de Grand-Fontaine, blessé au bras d'un coup de mousquet, mais légèrement.

Lieutenant. Le sieur de la Mélinière, la jambe percée d'un coup de mousquet.

Lieutenant. Le sieur de Mombaut, blessé légèrement d'un coup de pique à la tête.

Enseigne. Le sieur de la Guerre, blessé d'un coup de pique à la cuisse.

Euseigne. Le sieur de Saint-Privat, blessé au coule d'un coup de canon chargé de cartouches.

Enseigne. Le sieur Changeon, blessé au bras d'un coup de mousquet.

Garde de la marine. Le sieur Desgranges, blessé légèrement d'un coup de pique au col.

Écrivain de la *Fée*. Le sieur Russelot, blessé d'un coup de mousquet au genou.

*Morts :*

Garde de la Marine. Le sieur Bigotteau, tué sur la place.

Volontaire. Le sieur Begon, tué sur la place.

Trente-huit soldats ou matelots tués sur la place.

Quatre-vingt-quinze soldats ou matelots blessés, dont il y en peut avoir quinze blessés mortellement.

*Du côté des ennemis :*

Un capitaine-lieutenant, mort le lendemain de ses blessures.

Un capitaine blessé d'un coup de mousquet au bras.

Un enseigne dangereusement blessé.

Trente-cinq soldats blessés et trente-deux morts.

*Prisonniers :*

Le Gouverneur ;

Trois capitaines ;

Deux lieutenants ;

Deux enseignes ;

Deux capitaines de vaisseaux ;

Un ministre ;

Deux commis de la compagnie ;

Un secrétaire et un volontaire ;

Six-vingts soldats hollandais embarqués dans une prise pour être dispersés ensuite où l'on pourra ;

Quatre-vingts soldats ou environ de différentes nations, qui ne sont ni sujets d'Espagne, ni de Hollande, qu'on tâchera d'obliger à prendre parti pour remplacer les morts.

Quatre soldats français dont on a fait mourir un pour l'exemple ;

Douze femmes et seize petits enfants.

Après la prise de Cayenne, on fit partir la *Fée* avec la barque longue pour entrer dans la rivière d'Apouague et ruiner, s'il était possible, le commencement de la colonie que les Hollandais y ont établie ; mais la *Fée* n'ayant pu entrer à cause du fond et de la crainte de toucher, le sieur Bourdet, qui la commande, joignit à la barque longue sa chaloupe armée de trente ou quarante hommes, sous le commandement de Perrier, son lieutenant, qui se rendit maître d'une galiote de quatre-vingts à cent tonneaux, qui y servait comme de magasins ; elle tira quelques coups de canon de loin ; mais ayant ensuite monté dans la rivière, ceux qui étaient dedans eurent le temps de décharger une partie des choses qui y étaient, et de se sauver ensuite dans le canot. Tout cela s'étant fait la

nuit, on ne put découvrir le lieu où cette colonie était placée, n'ayant personne qui connut ni la rivière ni la terre (1).

Quelques jours ensuite, un petit bâtiment, qui venait de Surinam pour traiter le long de la côte jusqu'à la rivière des Amazones, ayant pris les vaisseaux de sa Majesté pour ceux de Hollande que l'on attendait depuis longtemps, se vint mettre au milieu de nous, et fut pris par la barque longue que l'on détacha la nuit pour mouiller près de lui et l'empêcher d'échapper s'il reconnaissait l'erreur où il était tombé.

On a trouvé dans ce petit bâtiment deux matelots français, qui, ayant été pris vers Dunkerque, avaient été amenés malgré eux à Surinam, où ils ont demeuré dix-huit mois et servi de pilotes pour l'entrée de la rivière. Cette rencontre parut d'abord favorable pour le dessein qu'on avait (2); mais on n'a pas été en état d'en profiter, par les raisons qu'on expliquera dans le mémoire ci-joint. Les mauvais temps et les pluies ne nous ayant pas quittés depuis Cayenne qu'à la vue des îles, et même après avoir fait rompre la vergue de misaine du *Glorieux* assez près de Sainte-Alouzie, comme il fallut un jour entier à la racommoder et ne pas porter de voile, cela le fit extrêmement tomber et les autres vaisseaux, qui n'ont pu se rassembler à cette rade qu'entre le 19 et le 20; il n'y a que le *Fendant* qui n'y ait pas encore mouillé, non plus qu'un petit bâtiment qu'on avait pris à Cayenne et chargé de prisonniers.

On est persuadé qu'ils ont relâché à la Guadeloupe et qu'ils seront ici au premier jour (3).

Signé : Le comte d'ESTRÉES,

A la rade de la Martinique, le 21 janvier 1677.

---

(1) M. de Lézy, réinstallé dans son gouvernement par l'amiral d'Estrées, détruisit bientôt les établissements hollandais de l'Approuague et de l'Oyapoc.

(2) D'attaquer la colonie de Surinam, que les Hollandais avaient arrachée aux Anglais en 1667.

(3) Quelques semaines après avoir écrit ces lignes, l'amiral d'Estrées appareilla pour donner la chasse à l'escadre de l'amiral Bynkes, qu'il détruisit dans le terrible combat naval de Tabago, le 3 mars 1677.

## COMITÉ DE PATRONAGE DU MUSÉE LOCAL.

2<sup>me</sup> SÉANCE, DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 1901.

Présidence de M. Emile MERWART, Gouverneur p. i.

Le Comité de patronage du Musée local a tenu sa 2<sup>e</sup> séance, le jeudi 5 décembre, à 4 heures de l'après-midi, dans la salle de la bibliothèque Alexandre Franconie, sous la présidence de M. Emile Merwart, gouverneur p. i. de la Guyane française.

Etaient présents :

MM. Lucien Boudoute, secrétaire général p. i., président du Comité ; Emile Chatellier, conseiller privé, chevalier de la Légion d'honneur ; F. Régis, conseiller général ; Talenville, conseiller général ; Henry Richard, maire de Cayenne ; Pouget, président de la Chambre d'agriculture ; Peyrot, chef du Service de l'instruction publique ; J. Deydier, chef du Service des travaux publics ; Charlat, chef du 1<sup>er</sup> bureau du Secrétariat général ; H. de Saint-Quentin, conservateur de la bibliothèque Franconie, chevalier de la Légion d'honneur ; Naudot, chef du Service des domaines ; Henri Marchand, chef de l'Imprimerie ; Camille Lhuerre, sous-directeur p. i. de l'Administration pénitentiaire ; Th. Le Blond, consul des Pays-Bas, chevalier de la Légion d'honneur ; D<sup>r</sup> Philippe Pain, conseiller privé suppléant, chevalier de la Légion d'honneur ; Florimond-Auguste, conseiller municipal de Cayenne ; D<sup>r</sup> Gabriel Deveze, médecin-inspecteur des écoles ; Henry Dupé, secrétaire-archiviste du Conseil privé, secrétaire du Comité de patronage.

Etaient absents :

MM. F. Guisolphe, président de la Commission coloniale ; Gustave Lalanne, conseiller privé, président de la Chambre de commerce ; Eugène Bassières, agent général de colonisation, conservateur du Musée local, excusé ; Emilien Létard, chef de bureau de 1<sup>re</sup> classe des Secrétariats généraux en retraite.

Assistaient en outre à la réunion, sur invitation spéciale :

MM. Henry Ursleur, député de la Guyane ; El. Le Blond, président du Conseil général ; J. Goujon, chef d'escadron d'artillerie, commandant supérieur des troupes, chevalier de la Légion d'honneur ; Ad. Bally, vice-président de la Commission

consultative des mines ; Paul Merwart, peintre des Départements de la marine et des colonies, en mission à la Guyane ; F. Geay, explorateur, chargé de mission scientifique ; M<sup>me</sup> F. Geay.

Le Gouverneur ayant déclaré la séance ouverte, le Conseil passe à l'examen des questions portées à l'ordre du jour de la réunion.

*Actes officiels et correspondance concernant le Musée local.*

Le Gouverneur fait connaître que le Conseil général a appelé MM. les Conseillers généraux Régis et Talenville à le représenter pendant les années 1902 et 1903 au sein du Comité de patronage. Il communique d'autre part au Comité la lettre, en date du 2 novembre 1901, adressée au Département au sujet de l'institution du Musée local, lettre dans laquelle cet établissement est recommandé à la bienveillante sollicitude du Ministre en vue d'être admis à bénéficier des envois de sculpture, peinture, ou autres objets d'art dont l'Etat gratifie périodiquement les musées régionaux et locaux.

M. H. Ursleur dit qu'il a agi dans le même sens auprès du Département et qu'il ne manquera pas d'insister pour que satisfaction soit donnée.

*Situation financière.*

M. Eug. Bassières, conservateur, étant empêché par un deuil, il est donné lecture du compte des dépenses relevé par lui et accusant un débours total de 5,534 fr. 20 cent. pour les frais d'aménagement, d'installation et d'entretien du Musée jusqu'au 30 novembre 1901.

Le Président fait remarquer que le crédit prévu par le Conseil général au budget de 1901, sous la rubrique *Musée local*, s'élève seulement à 1,600 francs, mais que cette prévision n'a été inscrite qu'à titre purement indicatif, aucun élément d'appréciation ne permettant, à ce moment, de préciser le montant probable de la dépense. Si on tient compte des travaux imprévus occasionnés par l'aménagement des locaux, on reconnaîtra que celle-ci n'a rien d'exagéré. Il n'y a d'ailleurs pas dépassement de crédits, car il était entendu, dès le principe, que les dépenses en excédent seraient couvertes à l'aide du fonds spécial des dépenses diverses et imprévues, ainsi qu'il a été procédé pour les débours de l'Exposition de 1900.

En ce qui concerne l'exercice 1902, le Président informe le comité que le crédit de 3,200 francs voté par lui, dans sa séance du 25 septembre dernier, a été compris par l'Administration dans son projet de budget. La commission financière du Conseil général, en recherchant diverses économies, propose sur cet article une réduction de dépenses de 1,240 francs.

M. El. Le Blond fait observer qu'il ne s'agit encore là que d'une simple proposition subordonnée à l'agrément du Conseil général.

M. Henry Richard estime qu'il serait préjudiciable à la nouvelle institution de réduire un budget aussi modeste que celui proposé par le Comité.

M. Régis opine dans le même sens.

Le Comité émet le vœu de voir intervenir MM. les Conseillers généraux présents en vue d'obtenir de l'Assemblée locale le vote intégral du crédit demandé par l'Administration.

#### *Statistique des visiteurs.*

Une note du conservateur indique qu'il a été constaté, par le registre des signatures, la venue au Musée de 627 visiteurs depuis le 15 octobre, jour de l'inauguration, jusqu'au 30 novembre. Ce total se répartit ainsi qu'il suit :

15 octobre.....	98
Du 16 au 31 octobre.....	198
Du 1 <sup>er</sup> au 15 novembre.....	210
Du 16 au 30 novembre.....	121

Il est à remarquer qu'un très grand nombre de personnes, venues le jour de l'inauguration, n'ont pas signé.

Le Comité se prononce pour l'envoi, aux personnes qui en ont fait la demande, des notices de MM. Bassières et Devez, imprimées à l'occasion de l'Exposition de 1900.

#### *Dons faits au Musée local.*

Le Président informe le Comité que les dons reçus dans la séance du 25 septembre, dont la liste a paru au *Journal officiel* du 26 octobre, ont été ratifiés par le Conseil général.

Une note du conservateur énumère de nouveaux dons faits par MM. Emile Merwart, Gouverneur p. i. ; Pierret, Chevalier de la Légion d'honneur ; Régis, Conseiller général ; Th. Le Blond, Consul des Pays-Bas ; Florimond Auguste, Conseiller municipal ; Castaing, agent de la Compagnie générale transat

lantique ; Couzier, entrepreneur ; Faure, Chef du cadastre ; Fontaine de la Guérinière, naturaliste. Ces dons sont acceptés par le Comité, sous réserve de ratification ultérieure.

M. de Saint-Quentin présente un placard portant une très intéressante proclamation adressée aux habitants de la Guyane, au moment de sa prise de commandement, le 13 mars 1823, par le baron Milius, commandant et administrateur pour le Roi.

M. de Saint-Quentin offre également au Musée une carte agricole de la colonie, dressée par les arpenteurs du Roi en 1766 et contenant l'indication de toutes les plantations de l'époque.

Le Président remercie vivement le vénérable doyen pour ces documents d'un réel intérêt historique.

M. H. Ursleur offre une reproduction chalcographique d'un des chefs-d'œuvre du peintre Ruysdaël (1636-1681) et appelle l'attention du Comité sur l'intérêt artistique qui s'attacherait à ce que des reproductions semblables des œuvres des grands maîtres, dont les originaux se trouvent dans les plus célèbres musées de France et d'Europe, fussent placés au Musée et dans les principaux édifices de la colonie. Il estime que le Conseil général ferait bien de voter, à cet effet, à l'article : « Musée local », un crédit de 1,500 à 2,000 francs.

Le Comité, s'associant à cette manière de voir, émet le vœu que le crédit de 3,200 francs porté au projet de budget soit augmenté par le Conseil général, dans le sens des propositions du Député.

#### *Classification des objets exposés.*

Une note du conservateur explique le mode de classement qui lui paraît, après étude, le plus rationnel et d'après lequel tous les objets seront immatriculés, d'une part, dans l'ordre d'entrée, sur un *inventaire*, et reportés, d'autre part, dans un ordre rationnel, sur un *catalogue* divisé par groupes.

Ce système est adopté.

#### *Propositions relatives à l'accroissement des collections d'histoire naturelle.*

Une note du conservateur saisit le Comité d'une proposition de M. Fontaine de la Guérinière, naturaliste, qui s'offre à s'employer au Musée, pendant quelques mois, comme naturaliste préparateur.

M. le D<sup>r</sup> Pain estime qu'avant de se prononcer sur cette offre, il serait nécessaire de se rendre compte des services techniques à attendre de ce jeune savant.

Après un échange d'observations, le comité charge une commission composée de MM. le D<sup>r</sup> Pain, le D<sup>r</sup> Deveze et Florimond-Auguste d'entrer en rapport avec M. de la Guérinière.

A ce moment, le Comité, se transportant dans les locaux du Musée, en examine l'installation matérielle.

Il émet le vœu de voir reconstituer, le plus tôt possible, par l'Administration pénitentiaire, une collection des bois de la Guyane, à placer dans la seconde salle.

#### *Relation de l'amiral d'Estrées.*

La séance étant reprise, M. le chef d'escadron Goujon, commandant supérieur des troupes, donne lecture du document suivant :

(Voir plus haut, page 3.)

A l'occasion de cette très intéressante communication, M. El. Le Blond appelle l'attention du Comité sur les ressources bibliographiques présentées par la librairie Dulossé, dite Americana, à Paris, 27, rue Guénégaud ; peut-être pourrait-on y retrouver trace de la carte signalée dans la relation de l'amiral d'Estrées ?

#### *Présentation de la médaille de 1676.*

Le Gouverneur fait connaître que M. le Directeur des monnaies, à qui il avait écrit en septembre dernier au sujet de la médaille commémorative de la reprise de Cayenne en 1676, en a envoyé des exemplaires qu'il est heureux de présenter au Comité et d'offrir au Musée local.

Cette médaille, du module de 41 <sup>m</sup>/<sub>m</sub>, due au burin du graveur Mauger, présente, sur l'avvers, un très beau profil de Louis XIV, avec l'inscription LUDOVICUS MAGNUS REX CHRISTIANISSIMUS. Le revers nous montre Neptune, monté sur son char, formé d'une conque et traîné par quatre chevaux marins, tenant de la main gauche l'étendard fleurdelisé, et brandissant, de la main droite, son trident dont il menace le rivage. Sur celui-ci se distinguent des arbres, une case, un fortin surélevé, représentant Cayenne et le Cépérou ; une ligne d'horizon indique la terre ferme, sise à l'autre bord de la rivière

de Cayenne. La légende **BATAVIS CÆSIS** complète et accentue cette allégorie ; l'exergue porte cette inscription **CAYANA RECUPERATA. MDCLXXVI**. Le tout est d'une remarquable finesse d'exécution.

Le Comité, très vivement intéressé par la présentation de cette œuvre d'art, émet le vœu de voir former une collection de numismatique guyanaise où prendraient place, à côté des médailles concernant la Guyane, les pièces de monnaie frappées à l'usage spécial de la colonie, notamment les *sous noirs* des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et les *sous marqués* de la Restauration et de la Monarchie de juillet.

*Commémoration du 225<sup>e</sup> anniversaire du fait d'armes de l'amiral d'Estrées.*

LE PRÉSIDENT informe le Comité que le Conseil général de la colonie et le Conseil municipal de Cayenne ont favorablement accueilli l'initiative prise par l'Administration de commémorer, le 21 décembre prochain, par une solennité militaire et une fête publique, le 225<sup>e</sup> anniversaire de la reprise de Cayenne par l'amiral d'Estrées.

M. le Commandant Goujon rend compte des mesures prises en vue de cette commémoration. Le principal article du programme serait, si le Comité agréait cette proposition, l'inauguration d'une inscription rappelant l'événement historique de 1676. Les troupes, échelonnées depuis le Gouvernement jusqu'au sommet du Cépérou, rendraient les honneurs.

Le soir, des salves d'artillerie et d'infanterie seraient tirées alternativement du Fort et de la rade, tandis que le Cépérou s'embraserait sous les feux de Bengale. La fête serait complétée par des réjouissances populaires et par un bal de bienfaisance, suivi, le surlendemain, d'un spectacle-concert, et, le jour de la Noël, d'une tombola et d'une fête enfantine. Le Comité adopte ces propositions.

LE GOUVERNEUR présente un projet d'inscription commémorative qui est agréé à l'unanimité.

Sur la demande du Comité, le Député de la Guyane accepte de porter la parole, à la cérémonie d'inauguration, après le Chef de la colonie. M. Th. Le Blond consent également à répondre, comme représentant du Gouvernement des Pays-Bas, aux allocutions du Gouverneur et de M. Ursleur.

Dans une pensée de sympathie, à l'égard de la Hollande, le Comité émet le vœu de voir les couleurs néerlandaises flotter à côté des nôtres à cette cérémonie.

*Communication de M. Adolphe Bally.*

M. Ad. Bally donne lecture de la communication suivante :

**Simple notes recueillies par un Guyanais sur l'habitat des Indiens de la Guyane.**

Il y a quelques années, le journal *La Nature* a publié un intéressant article sur les polissoirs préhistoriques. La vue donnée dans son numéro 742 m'a rappelé absolument les nombreux polissoirs que l'on trouve presque à chaque pas en Guyane française, au voisinage des cours d'eau et de la mer.

Les rivières de la Guyane forment dans l'intérieur du pays une succession de bassins limités par des barrages de roches : granit, granulite, gneiss et diorite schisteuse. Quelques-uns de ces barrages — à citer le fameux saut Canori à l'Approuague qui a près de vingt mètres de chute — ont été autrefois des centres de populations d'Indiens : Galibis, Roucouyennes, Emé-rillons, Oyampis, etc. ou bien de simples rendez-vous de pêche pendant la belle saison, comme le montrent les polissoirs dont ces roches sont couvertes.

Ces polissoirs ou traces du travail de polissage sont de trois sortes. Les uns présentent une entaille en long dont la forme serait l'empreinte d'un coup de hache ronde dans une matière plastique ; ce genre d'entaille atteint 0<sup>m</sup> 45 de long. L'on peut en voir de plus faibles dimensions au pied de la montagne de Bourda, versant nord-ouest, sur le bord de la mer. Les seconds sont des cavités sphériques ou ellipsoïdales peu profondes avec un diamètre moyen de 0<sup>m</sup> 30 à 0<sup>m</sup> 40. Il en existe de remarquables sur les rochers de Montabo.

Enfin, une troisième sorte de polissoirs forment comme l'empreinte d'une baguette cylindrique qui aurait environ 12 millimètres de diamètre. Ils semblent avoir servi à polir la pointe des morceaux de bois dur que les Indiens fixaient aux extrémités de leurs flèches.

Les premiers ont servi à façonner les tranchants, les seconds les faces plates des haches. C'est sur ces derniers que s'achevait le fil du tranchant ou de la pointe.

Ces polissoirs sont toujours creusés dans les parties de roches

qui présentent un grain homogène analogue au grès — les granulites, gneiss granitoïdes, aphanites.

On peut admettre que vers 1499, lorsque Vincent Yanez Pinçon visita les côtes de la Guyane, celles-ci étaient habitées par une multitude d'Indiens, principalement des Galibis. C'est ce qui explique la présence des nombreux polissoirs des bords de la mer, ainsi que des quantités considérables de débris de poteries dans les dunes de sable de Montabo. J'y ai trouvé plusieurs haches en diorite.

Mais les plus curieux échantillons ont été trouvés à l'Ilet-le-Père et sur un petit promontoire à la pointe sud-est de l'Ilet : haches, marteaux-assommoirs, pièces rondes pour fronde, casse-têtes, fragments de vases en terre, débris de plate-forme à rôtir le manioc, enfin des amoncellements de débris de coquilles diverses.

Les haches sont grossières et portent l'entaille faite à chacune d'elles pour aider à ligoter le manche. Les boules à fronde et les casse-têtes sont faites en argile, les marteaux sont en aphanite.

Il est certain que des fouilles méthodiques faites en ce point amèneraient la découverte d'objets intéressants pour le Musée de Cayenne.

Mais c'est dans la région des *placers* que l'on trouve les plus belles haches indiennes et d'autres pièces attestant l'occupation de certains centres miniers par des indiens. A *Saint-Elie*, par exemple, les ouvriers qui piochent dans l'alluvion aurifère ramènent au jour fréquemment de beaux échantillons de ce genre. Quelquefois on les trouve sur les plateaux de montagne à peu de profondeur du sol.

Il existe à la limite sud du placer *Dieu-Merci* (haut Sinnamary) un saut de 6<sup>m</sup>50 de chute, formé par la crique Ceïde, large de 25 mètres en cet endroit. La quantité de polissoirs qui sont sur les roches du saut est extraordinaire. Je l'ai visité en 1883 et j'ai trouvé dans la crique une multitude de débris de haches, toutes cassées par le milieu. On dirait des outils rebutés après épreuve. Mais ce qui est fait pour attirer davantage l'attention, ce qui est digne d'observation pour l'explorateur, c'est que à cinq cents mètres de là, à l'ouest, on trouve une vaste plaine où serpente un ruisseau qui sort d'une cavité dans le rocher, circonstance presque unique dans le pays, car généralement les

criques ne sont formées que par les égouts du marécage. Ce ruisseau contourne une plate-forme rectangulaire élevée de six mètres au dessus de la plaine, très horizontale et, chose bizarre, la forêt est ici remplacée par un champ de bambous épineux très difficile à traverser. Le plateau rejoint un monticule situé plus au sud. La forme rectangulaire absolue, les talus à 45°, l'horizontalité parfaite de la plate-forme sont choses frappantes et qui n'ont pas dû se produire naturellement. Tout cet ensemble fait penser aux Mound-Builders des Indiens de l'Amérique du Nord. Nous sommes là à l'origine d'une grande vallée ; le saut couvert de polissoirs indique une grande concentration d'hommes. Il est donc probable que c'est là l'emplacement d'un ancien village important et dont les habitants s'étaient organisés pour sa défense.

L'intérieur de la Guyane renferme encore quelques centaines d'Indiens notamment à l'Oyapoc, à l'Approuague et au Maonî. Les *Emérillons* établis à la tête de l'Approuague et sur les bords du Saï, affluent de l'Inini, sont les plus visités par les mineurs allant en prospections dans ces régions éloignées. Mais que représentent ces misérables Indiens déjà saisis par tous les vices que leur a apportés le contact des gens civilisés, lorsqu'on les compare aux populations nombreuses qui occupaient le pays autrefois ?

Nous savons par les écrits des R. P. Jésuites qui ont fondé des missions en Guyane au XVII<sup>e</sup> siècle, que Kourou et Conamama, entr'autres parties de la colonie, possédaient des Indiens en grand nombre et qu'ils étaient en relation avec des tribus habitant des contrées lointaines. Or, il n'est point téméraire de penser qu'il s'agit des Indiens de l'Amérique centrale, si l'on veut bien se reporter à ce, qu'en dit le marquis de Nadaillac dans son remarquable ouvrage : *L'Amérique préhistorique*.

Il y a d'ailleurs plusieurs mots du vocabulaire des Indiens du centre Amérique, cités dans cet ouvrage et que nos Indiens de Guyane emploient dans leur langage. Tel le mot *caïcouchy* qui signifiait, chez les Indiens Mayas du Yucatan, le dieu de la force et que j'ai entendu prononcer souvent par les Indiens du haut Sinnamary pour désigner le tigre, l'animal le plus fort à leurs yeux. Beaucoup d'autres expressions sont dans le même cas, tant il est vrai que « l'identité ou la parenté des langues est un fait ethnologique incontestable qui établit la parenté des nations. »

Il est non moins certain que ces Indiens, habitant l'intérieur

de la Guyane, ont connu la présence de l'or dans les terrains qu'ils étaient obligés de remuer pour leurs plantations de manioc, de coton, de roucou et autres. Nous avons la certitude aujourd'hui qu'ils exploitaient les alluvions aurifères, mais que les pépites seules les intéressaient.

J'ai connu une crique située dans une région des plus riches en or, dans laquelle les prospecteurs, à leur profond ébahissement, n'ont même pas trouvé de couche aurifère. Près de deux années après, un employé du placer, fatigué d'une longue course, s'assied sur le bord de cette crique pour goûter quelques minutes de repos. En fixant les roches qui étaient sous ses yeux, il crut voir une fine paillette d'or — il prit quelques poignées de terre dans les environs et la délaya dans une feuille. Il y trouva une bonne teneur en or fin. Joyeux de sa découverte, il en fit part à l'ingénieur directeur du placer. L'on revint à la crique avec une escouade de prospecteurs et l'observation prouva que l'on était en présence d'un gisement aurifère entièrement rejeté sur les bords de la crique par un travail très ancien, remontant à un siècle ou deux. L'ingénieur fit passer aux sluices tous les monticules de terre, chargée de graviers et de menus quartz, qui se trouvaient de chaque côté et l'on y réalisa de jolies productions d'or pendant longtemps. Lorsque les sondages que l'on faisait dans le lit du cours d'eau, et très soigneusement, révélaient l'existence de la couche aurifère qui ne s'étendait alors que sur un mètre cinquante à deux mètres à peine, l'on était certain d'y extraire des pépites nombreuses.

Ce qui prouve surabondamment que les Indiens avaient bouleversé la couche aurifère de cette crique pour y prendre les pépites exclusivement.

Sur plusieurs placers l'on a retrouvé des traces de leurs travaux, leurs barrages, tranchées, amoncellements de quartz lavés, murs en pierres sèches pour soutenir les terres.

Leurs recherches ont porté aussi sur les têtes de filons qu'ils ont quelquefois fouillés à 3 ou 4 mètres de profondeur.

Je terminerai ces simples notes en rappelant un fait assez peu connu à la Guyane, si ce n'est des anciens du pays.

Vers 1828, un sieur Florian, habitant de Sinnamary et qui trafiquait avec les Indiens du haut de la rivière, revint un jour d'une de ses excursions aussi surpris qu'émerveillé, racontant avoir vu un morceau d'or massif suspendu au cou d'un Indien. Celui-ci lui avait affirmé que tous ceux de son village en pos-

sédaient de pareils et que l'on trouvait cela dans *le pays qu'ils habitaient*, c'est-à-dire là où ils étaient établis.

Naturellement, l'Indien avait refusé de le conduire à l'endroit où l'on trouvait l'or, une tradition chez eux prédisant les plus grands malheurs à celui qui révélerait ces richesses à un étranger.

Florian vint au chef-lieu, annonça ce fait à ses compatriotes et aux autorités, demandant aide et protection pour aller à la découverte des trésors qu'il entrevoyait.

Il fut traité de visionnaire, d'insensé et renvoyé à ses occupations mercantiles.

L'avenir devait lui donner raison. Vingt-cinq ans après, la découverte de l'or à la Guyane était proclamée; Paoline, avec sa battée, recueillait de l'or sur les bords de l'Arataye. Depuis plusieurs années, la Guyane produit ses cinq à six millions de francs d'or natif avec un nombre restreint de travailleurs. Lorsque la création de voies de communication permettront aux mineurs de porter leurs explorations partout dans l'intérieur du pays, et aux grandes compagnies d'y transporter le matériel d'exploitation de ses filons de quartz aurifère, il n'est pas douteux que la Guyane française occupera un des premiers rangs dans le monde comme pays producteur d'or.

Cayenne, le 26 novembre 1901.

A. BALLY.

De vifs applaudissements accueillent cette péroraison.

M. El. Le Blond dit qu'il a en sa possession un polissoir et deux pierres polies en forme de hache, exhumés du placier *Enfin* et provenant, selon toute apparence, des anciens autochtones. Il les tient à la disposition du Musée.

*Notice de M. le Dr Mathis sur un arbre aux fleurs-hélice.*

Le Président communique une lettre de M. le Commandant de la station navale, transmissive d'une notice de M. le Dr Mathis, médecin de la marine, au sujet d'un arbre aux fleurs-hélice dont il a constaté la présence à Counani (ancien Territoire contesté), en février 1901, et qui serait encore inconnu des botanistes. Il s'agit d'un arbre au port élevé, d'une hauteur de 3 à 4 mètres, au tronc droit, élégant, revêtu d'une écorce gris-bleuâtre avec taches blanchâtres. Cet arbre porte des fleurs à 6 pétales dont le calice contient une sorte d'hélice de consistance ligneuse

aussi régulièrement conformée que celles qu'on emploie dans les constructions navales.

M. Geay déclare qu'il n'a jamais eu connaissance de cette plante dans ses études botaniques.

M. le D<sup>r</sup> Deveze fait la même déclaration.

Le Comité est d'avis de faire lithographier les dessins schématiques de M. le D<sup>r</sup> Mathis comme encartage au *Journal officiel*, où serait mis un avis signalant cette plante à l'attention des habitants.

*Travaux des commissions.*

M. Th. Le Blond fait connaître que la commission chargée de réviser l'histoire de l'*Annuaire* n'a pas encore été saisie par M. Létard des travaux préparatoires qu'il doit lui soumettre.

M. Peyrot est désigné pour remplacer M. Coulon dans cette commission.

M. de Saint-Quentin dit que la commission qui avait à s'occuper de la liste des noms à commémorer à Cayenne a fait un premier travail et chargé M. Richard de présenter ses conclusions.

M. Henry Richard donne lecture du document suivant :

« L'an mil neuf cent un et le jeudi vingt-un novembre, à cinq heures de l'après-midi, la commission désignée par le Comité de patronage du Musée local, à l'effet de dresser une liste de noms à commémorer à Cayenne du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle et composée de

MM. H. de Saint-Quentin, président;

H. Richard, membre;

D<sup>r</sup> Pain, *idem*;

Pouget, *idem*;

G. Guerlain, secrétaire *ad hoc*,

s'est réunie dans la salle de la bibliothèque Franconie.

Absent : M. E. Chatellier.

M. H. Richard prend la parole et cite successivement à la commission les principaux noms à commémorer à Cayenne. Il propose de changer les noms des rues et avenues suivantes par ceux de personnes qui ont rendu de réels services à la colonie de la Guyane française.

Depuis le commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, notre Guyane devint terre française. Le premier établissement y fut créé

par La Ravardière, qui vécut de 1604 à 1615. Le nom de ce premier colonisateur mérite d'être conservé. Il a sa place toute marquée dans le vieux Cayenne, en l'appliquant à la petite rue du Fort. Une plaque commémorative rappellerait en outre le souvenir de cette première tentative d'établissement.

En 1643, une société de marchands de Rouen, sous le nom Compagnie du Cap Nord, obtenait du roi des lettres patentes pour son établissement à la Guyane. Une expédition de 300 hommes sous la conduite de Poncet de Brétigny se fixa dans l'Île-de-Cayenne sur le morne Cépérou, qui est le nom du chef indien de l'époque. La colline fut fortifiée pour mettre l'établissement à l'abri des attaques incessantes des Indiens qui occupaient toute l'Île. Ce fut l'embryon de la ville de Cayenne. Poncet de Brétigny a laissé de mauvais souvenirs historiques, en raison de ses cruautés envers les Indiens. Ceux-ci, poussés à bout, massacrèrent le chef et la presque totalité des hommes. En se retranchant au sommet du Cépérou, 25 seulement échappèrent au massacre. Tout en flétrissant et en déplorant ces cruautés, on doit se rappeler que ces gens qui s'aventuraient à l'étranger, au delà de l'Océan, à cette époque de difficiles et lentes communications, étaient des hommes de sac et de corde dont on ne pouvait guère attendre ni bonté ni humanité. Partis de France pour les pays lointains et inconnus, dans l'espoir de faire fortune rapidement, ils considéraient terre et hommes comme leur propriété, leur chose. Ce ne sont pas moins eux qui ont porté au loin le nom de la France, qui commencèrent à constituer notre empire colonial et à créer le commerce extérieur de notre pays. Les hommes de la Révolution française ont leurs admirateurs et leurs détracteurs ; ils n'en restent pas moins vivants dans l'histoire avec leurs défauts et surtout avec leurs qualités. Nous, les petits-fils de la Révolution, nous avons tenu à conserver leur souvenir en donnant les noms de ces grands hommes à des rues et à des places de nos cités. La rue qui fait suite à la rue de la Liberté et aboutit au Fort me semble désignée pour recevoir le nom de Poncet de Brétigny, qui remplacera celui de rue du Fort qu'elle porte aujourd'hui.

Si l'histoire de ces premiers temps de notre colonie, des luttes, des aventures, des péripéties de tous genres et des efforts tentés à l'origine a été conservée, nous le devons à un des pères Jésuites, qui accompagnaient alors les expéditions pour catéchiser les Indiens, les civiliser et en même temps les

protéger contre les tyrannies et contre les cruautés des seigneurs sociétaires des compagnies patentées. Comme historien et philanthrope, le révérend père Biet mérite une mention particulière. Je proposerais de dénommer rue du père Biet celle qui part du Trésor, longe cet établissement par derrière et côtoie la montée du Fort.

Parmi les célébrités qui ont visité la Guyane et en ont parlé dans leurs ouvrages se trouve le grand voyageur et savant géographe La Condamine. Après avoir exécuté un voyage scientifique et historique à l'Equateur, La Condamine aborda à Cayenne le 26 février 1744. Il fit à la Guyane des observations sur les longitudes et autres objets qui ont été imprimées dans la *Feuille de la Guyane* du 12 octobre 1822.

Une montagne de Kourou porte le nom de ce savant, parce que c'est sur cette montagne qu'il a fait des expériences sur la vitesse du son. La rue des Marais a un nom déplaisant, qui n'a aucune raison d'être aujourd'hui et évoque bien à tort des appréhensions pour l'étranger, le nouveau venu à Cayenne. Le nom de La Condamine donné à cette rue remplacerait avantageusement celui de la rue des Marais.

Le nom de De Kersaint, qui brûla Demerara le 25 mars 1782, est digne d'être commémoré. On conserverait le souvenir de ce fait d'armes et de cet intrépide marin en appelant de son nom une des rues de la ville.

M<sup>me</sup> Javouhey, fondatrice de Mana, où elle vécut de 1828 à 1851, mérite aussi une commémoration. On ferait acte de justice en donnant le nom de M<sup>me</sup> Javouhey à une autre voie publique.

Joseph Paoline fut le découvreur de l'or à la Guyane et mourut pauvre à l'hospice du Camp Saint-Denis. Vous ferez vivre dans la mémoire du peuple l'homme qui, par sa découverte, a commencé la transformation de la Guyane, en appelant de son modeste nom la rue de la Provence prolongée.

Avant le colonel Loubère, qui fut Gouverneur de la Guyane du 14 mars 1872 au 15 juillet 1877, il n'existait pas à proprement parler de routes dans l'Île-de-Cayenne. Les traces existant avant lui étaient de véritables fondrières de sable mouvant pendant la saison sèche et des cloaques boueux dans l'hivernage. Utilisant les forces pénales en conformité des dispositions de la loi sur la transportation, avec cette main-d'œuvre il dota la colonie des routes de la Côte, de Montabo, de Baduel,

de Rémire, de la Montagne Tigre, de Cabassou et de Matoury. Il fut relevé du Gouvernement de la Guyane avant d'avoir pu achever le réseau total qu'il avait en vue, notamment la route qui devait aboutir au Dégrad Stoupan sur le Mahury, en face de Roura. Si les véhicules peuvent circuler aujourd'hui dans les deux communes rurales avoisinant Cayenne, Rémire et Matoury, si, au lieu des cinq ou six voitures de luxe qui existaient il y a 25 ans à peine, chaque commerçant, chaque industriel, nombre de petits cultivateurs possèdent aujourd'hui des moyens de locomotion appropriés à la fortune et aux besoins d'un chacun, c'est au colonel Loubère que nous le devons. En appelant de son nom la rue des Casernes, on conserverait le souvenir de ce grand et infatigable administrateur.

Achille Houry, qui fut président de la Chambre d'agriculture, président du Comité d'Exposition, conseiller général, maire de la ville de Cayenne, était venu s'établir à la Guyane pour y faire de l'agriculture : il en fit sa deuxième patrie, sa patrie de prédilection. Pendant 40 ans, il vécut du jardinage qu'il faisait sur sa propriété, située à l'angle des routes de Montabo et Baduel, au rond-point du Camp Saint-Denis. L'avenue, nouvellement empierrée, qui conduit du Camp Saint-Denis à la mer, me semble tout indiquée pour recevoir le nom d'Achille Houry.

Nicolas Merlet, maire de notre ville, mort en 1866, à l'âge de 84 ans, après s'être consacré pendant plus de 50 ans à la vie publique, successivement comme lieutenant-commissaire-commandant, commissaire-commandant, adjoint au maire et maire de Cayenne, est une figure que quelques-uns d'entre vous ont connue. Bien que ne possédant qu'une bien modeste aisance, il refusa de s'approprier les frais de représentation qui lui étaient dévolus, n'y prenant que le strict nécessaire pour pourvoir aux dépenses de papier, plumes et encre nécessaires aux bureaux de la mairie. Il mourut pauvre, honoré et regretté de tous pour son exquise urbanité et sa politesse de gentilhomme du vieux temps. Vous remplacerez avantageusement le nom de la rue du Commerce en donnant à cette rue le nom de Nicolas Merlet.

Alexandre Couy, administrateur distingué et financier habile, ce qui lui valut l'exercice des fonctions intérimaires de Directeur de la Banque de la Guyane, fut l'organisateur de la voirie municipale, qui, auparavant, appartenait au service des ponts et chaussées. Les premiers travaux d'assainissement de

la ville lui sont dus, et la place des Amandiers a été créée sous son administration par le premier employé des ponts et chaussées ayant rempli les fonctions d'agent-voyer. La rue Traversière, dont le nom ne signifie rien, porterait le nom de ce vieil Européen, qui depuis sa jeunesse s'était établi à la Guyane.

La dénomination de rue Louis Blanc à la rue qui s'appelait rue du Port avant l'incendie est de pure fantaisie. Un modeste tronçon de rue avait reçu le nom du célèbre historien. Ce tronçon a disparu par suite des redressements d'alignement opérés après l'incendie de 1888. Sans aucune décision du Conseil municipal, on a apposé à tort des plaques portant le nom de Louis Blanc sur toute l'ancienne rue du Port. En lui restituant son nom de rue du Port, vous aurez respecté le passé et en même temps la vérité.

L'avenue innommée qui met en communication la chaussée du canal Laussat avec la route de Baduel, en traversant le Jardin botanique, a été ouverte sur l'initiative de M. Philistal Ursleur, à l'époque premier adjoint au maire de Cayenne.

Orateur à la parole puissante, vibrante et persuasive, ce fils distingué de la Guyane est digne d'une commémoration. En demandant que son nom soit donné à cette avenue qui déjà virtuellement le porte de par la conversation populaire, nous ferons acte d'équité.

Telles sont les principales célébrités se rattachant à l'histoire de la Guyane dont j'ai cru pouvoir vous demander la commémoration. Tous les prolongements de rues s'étendant au delà du boulevard Jubelin n'ont pas encore de noms. Ultérieurement, à la suite d'études que chacun de nous pourra faire, la commission pourra présenter telles propositions qui sembleront rationnelles pour la dénomination de ces voies innommées.

La Commission déclare être entièrement de l'avis de M. Richard et approuve sans observations ses propositions. »

M. Chatellier fait remarquer que, pour être complète, cette liste devrait contenir quelques noms qui n'y figurent pas encore, par exemple celui d'Alexandre Franconie, qui joua un rôle si actif dans l'histoire locale à l'époque révolutionnaire.

M. Camille Lhuerre constate que la liste proposée est également muette en ce qui concerne les frères Virgile, dont l'un,

le Général, a acquis une grande renommée dans la balistique, et dont l'autre, le Docteur, a été un philanthrope justement populaire à la Guyane.

M. Pouget rappelle que Cayenne compte aussi parmi ses enfants les deux frères Caillard, dont l'un Amiral et l'autre Général ont occupé un rang des plus distingués dans l'armée.

Le Comité renvoie ces observations à la commission avec prière d'en faire l'objet d'un rapport complémentaire. Il adopte les conclusions présentées par M. Richard et émet en conséquence le vœu de les voir ratifier par le Conseil municipal de Cayenne.

*Au sujet des monuments historiques.*

Le Gouverneur propose au Comité, qui a dans ses attributions, en vertu de l'article 5 de l'arrêté du 18 septembre 1901, « l'examen des mesures à prendre pour assurer la conservation des monuments historiques de la Guyane française », de confier à une commission le soin préliminaire d'établir une liste de ces monuments.

Le Comité s'associe à cette proposition et désigne, pour faire ce travail, MM. Naudot, F. Régis et Deydier.

Cette même commission est chargée de procéder à un recensement de tous les objets offrant un intérêt historique ou artistique qui se trouvent dans les bâtiments civils de la colonie.

*Au sujet de la Société coloniale des Beaux-Arts.*

Le Gouverneur communique une lettre de la Société coloniale des Beaux-Arts, récemment constituée à Paris, 20 bis, rue Saint-Benoit, sous la direction de M. Paul Vivien, président du Syndicat de la Presse coloniale.

M. Paul Merwart, vice-président de cette société, explique son but et son organisation. Cette association a été fondée à l'instar de la Société populaire des Beaux-Arts, et comme celle-ci, elle tend à encourager les artistes en leur achetant des œuvres avec le produit des souscriptions de ses membres; ces œuvres sont ensuite attribuées aux souscripteurs par la voie du sort.

L'unité de souscription est de 5 francs par an, donnant droit à une gravure et à un numéro de tirage.

M. Naudot estime qu'une telle institution mérite à tous égards d'être encouragée. Le Musée local devrait se porter membre fondateur, en versant une cotisation une fois payée de 100 francs.

M. Théodule Le Blond fait remarquer qu'en procédant ainsi, le Musée ne disposerait, à perpétuité, que d'une unité de souscription.

M. Chatellier est d'avis qu'il y aurait lieu de prendre, pour le Musée, un certain nombre de souscriptions sur le crédit pour achat de reproductions artistiques proposé par le Député.

Le Comité se prononce pour 20 souscriptions représentant un total de 100 francs par an.

*Au sujet de l'exposition d'Hanoï.*

Le Président communique divers documents relatifs à une exposition de produits agricoles et industriels et des œuvres d'art de la France, des colonies françaises et des pays d'Extrême-Orient, qui s'ouvrira à Hanoï le 3 novembre 1902.

M. Henry Richard pense qu'il y a trop peu de relations entre la Guyane et l'Indo-Chine et que cette exposition est trop lointaine pour que la colonie puisse y participer autrement que par une adhésion sympathique.

Le Comité émet, à l'unanimité, un avis conforme.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à sept heures et demie du soir.

*Le Président du Comité de patronage,*

LUCIEN BOUDOUTE.

*Le Secrétaire,*

HENRY DUPÉ.

## FÊTES DU 225<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE

### DE LA REPRISE DE CAYENNE

PAR L'AMIRAL D'ESTRÉES

Annoncée, dès la veille, par vingt et un coups de canons tirés du Fort Cépérou, la fête commémorative de la reprise de Cayenne par l'Amiral d'Estrées a eu lieu le samedi 21 décembre.

A quatre heures et demie de l'après-midi, M. le Gouverneur p. i., Emile Merwart, accompagné de M. Henri Ursleur, député de la Guyane, de M. Théodule Le Blond, consul des Pays-Bas, de M. Eleuthère Le Blond, président du Conseil général, de M. Henry Richard, maire de Cayenne, de MM. les membres du Conseil privé, les chefs de service, les membres du Conseil général, du Conseil municipal de Cayenne, des Chambres de commerce et d'agriculture, de la Commission consultative des mines, du Comité de patronage du Musée local et d'un nombreux cortège de fonctionnaires et d'officiers, s'est rendu du Gouvernement au sommet du morne Cépérou, où une estrade avait été dressée vis-à-vis du portail du Fort. Sur le parcours, garni de mâts où flottaient, à côté des couleurs nationales, des pavillons hollandais et des oriflammes aux couleurs de Cayenne, les honneurs étaient rendus par les troupes de la garnison et un détachement de marins du *Jouffroy*, échelonnés depuis la place d'Armes jusqu'à la tribune qu'entourait une grande affluence de population, accourue de la ville. Une nouvelle salve de vingt et un coups de canons a été tirée pendant la montée du cortège.

Un temps exceptionnel, en cette saison d'hivernage, a favorisé la cérémonie. La pluie, tombée en abondance les jours précédents, a cessé vers le début de l'après-midi. Le ciel, encore menaçant au moment du départ du cortège, s'est complètement rasséréené dès son arrivée sur le sommet du morne. Les ondées n'ont repris que passé minuit.

Le cortège ayant pris place sur l'estrade, l'inscription commémorative, que masquaient deux pavillons français et hollandais entrecroisés, a été découverte aux vifs applaudissements de l'assistance.

Le Chef de la colonie a pris le premier la parole, en ces termes :

Messieurs,

Les hommages de l'admiration et de la reconnaissance publiques qui s'adressent à des hommes d'autrefois portent en eux une noblesse particulière, car ils planent au-dessus des contestations présentes et leur désintéressement même en fait une sorte de jugement irrévocable qui s'impose à tous par son impartialité. Nous devons au Comité de patronage du Musée local, récemment institué, d'être associés aujourd'hui à un de ces actes de commémoration par lesquels un pays s'honore en honorant ceux qui l'ont jadis servi. Grâce à cette assemblée, qui, en ce faisant, a démontré du premier coup sa raison d'être, le glorieux fait d'armes de l'Amiral d'Estrées a été mis en pleine lumière; une transcription du récit authentique de l'illustre amiral, retrouvée dans les archives de la Direction d'artillerie, a été lue en séance et insérée au *Journal officiel* de ce jour; la médaille commémorative, frappée sur les ordres du roi Louis XIV, figure désormais dans notre Musée; enfin, nous voici réunis sur le morne Cépéron, au pied de ce vieux fort qui fut le théâtre du combat livré le 21 décembre 1676, pour inaugurer une inscription commémorative, votée par ce même Comité, et destinée à rappeler à la population cayennaise la lutte héroïque soutenue à cette place il y a deux cent vingt-cinq ans.

Le Député de la Guyane nous dira tout-à-l'heure, comme il sait dire, les conséquences matérielles et morales de cet événement si décisif pour les destinées de la colonie. Mon rôle se bornera à me reporter avec vous, par la pensée, de deux siècles en arrière, afin de revivre ensemble, pendant un instant, les faits que nous commémorons aujourd'hui.

---

L'occupation de Cayenne par les Hollandais et sa reprise par l'Amiral d'Estrées se rattachent à la célèbre guerre de Hollande déchainée par Louis XIV en 1672. Vous savez quelles circonstances l'avaient amenée. Dans le plein éclat de la jeunesse, dans le rayonnement croissant d'une puissance qui déjà étonnait le monde, enivré par de faciles succès militaires dans les Flandres espagnoles, le roi Louis XIV conçoit le dessein d'avancer la Hollande. Il ne peut pardonner à la diplomatie hollandaise de s'être interposée entre l'Espagne et lui avant

qu'il eût arraché aux Espagnols la Belgique tout entière. Il voit dans la Hollande un obstacle à ses projets de conquête. Il ne souffre qu'impatiemment la concurrence commerciale de la marine hollandaise et se persuade qu'il faut la ruiner pour assurer définitivement l'essor de notre marine marchande. A ces raisons dites « d'Etat » s'en ajoutent, dans son for intérieur, de moins avouables encore. Son orgueil monarchique ne peut s'accommoder des institutions républicaines que s'étaient données les Hollandais du jour où ils avaient secoué le joug de l'Espagne. La République des Provinces-Unies lui est odieuse comme une perpétuelle critique de son absolutisme. Il hait les Hollandais parce qu'ils sont républicains et protestants ; il en veut à la Hollande d'être un foyer de liberté politique et religieuse. Les médailles frappées par la confédération batave, le ton employé par la fameuse *Gazette de Hollande*, les libelles publiés à La Haye et à Amsterdam, l'irritent, l'exaspèrent et le précipitent dans la préparation de l'injuste guerre qu'il a résolue.

Tandis que ses ministres Colbert et Louvois travaillent à la formation d'une flotte de guerre et d'une armée formidables, ses ambassadeurs vont de capitale en capitale, négociant, à prix d'or, l'alliance ou du moins la neutralité des souverains de l'Europe. La plupart des princes consentent à assister, impassibles, à l'écrasement de la Hollande. Mais il faut à Louis XIV un complice : le roi d'Angleterre Charles II lui vend son concours, après marchandage.

L'Angleterre, jalouse de la prospérité commerciale des Hollandais, venait de leur faire une guerre navale qui s'était terminée, pour elle, sans gloire. L'amiral hollandais Ruyter avait osé forcer l'entrée de la Tamise, brûler les arsenaux de Chatham, et remonter victorieusement le fleuve jusqu'aux environs de Londres. Impatient de venger cet affront, Charles II accepte d'assister Louis XIV de sa flotte, moyennant un certain nombre de millions et une part lionine dans les dépouilles de la Hollande. Mais, au fond, cette alliance est peu sincère ; si l'Angleterre veut du mal à la Hollande, elle ne nourrit pas à l'égard de la France des sentiments bien cordiaux ; une lettre de Charles II à la duchesse d'Orléans, sa sœur, est bien suggestive à cet égard. Voici ce que dit ce billet, daté du 2 septembre 1668 :

« Mes dispositions sont toujours les mêmes, mais il y a deux

empêchements à une union parfaite. Le premier est le grand soin que l'on se donne maintenant en France pour se créer un commerce et pour être une puissance maritime imposante. C'est un si grand sujet d'ombrage pour nous, qui ne pouvons avoir d'importance que par notre commerce et nos forces de mer, que chaque pas que la France fera dans cette voie perpétuera la jalousie entre les deux nations ; ce sera un grand obstacle à l'établissement de relations tout à fait amicales. »

---

Pendant que s'amoncele sur leurs têtes cet effroyable orage, les malheureux Hollandais cherchent vainement à le conjurer. Leur grand homme d'Etat, Jean de Witt, une des plus nobles figures du siècle, se multiplie en démarches auprès des princes de la Chrétienté. Des ambassadeurs, dépêchés vers les rois de France et d'Angleterre, les supplient de faire connaître leurs griefs, afin de permettre à la Hollande d'y faire justice. Ils vont jusqu'à demander à quelles conditions les rois alliés consentiraient à ne pas rompre la paix. Tout est en vain. Aucun éclaircissement ne leur est fourni. Ils n'obtiennent que des réponses obscures et menaçantes.

Le 23 mars 1672, les Anglais assaillent les vaisseaux hollandais, dans la Manche, sans déclaration préalable d'hostilité. Le 6 avril, le roi de France déclare la guerre. Les Provinces-Unies sont attaquées sur terre et sur mer. D'un côté, l'illustre Ruyter tient vaillamment tête à une flotte anglo-française comptant cent trente bâtiments qui portent trente mille combattants et six mille canons. Mais de l'autre, rien ne peut résister aux cent mille hommes que Louis XIV jette sur les frontières de Hollande. Le 12 juin, l'armée française effectue, en présence du Roi, ce fameux passage du Rhin, tant vanté par les courtisans de Versailles et que Napoléon a qualifié froidement d'opération militaire de 4<sup>e</sup> ordre. En peu de jours, une partie des provinces néerlandaises tombe aux mains de l'armée d'invasion.

La plupart des villes et bourgs ne peuvent lui opposer que de vieilles murailles, mal entretenues et dépourvues de bouches à feu : la puissante artillerie de Vauban en a vite raison. Louis XIV fait son entrée à Utrecht. Son avant-garde menace Amsterdam. Chaque jour, les bulletins de victoire envoyés en France signalent l'occupation de nouvelles bourgades, dont les

noms difficultueux plongent la muse de Boileau dans la perplexité :

Et qui peut, sans frémir, aborder Voerden ?  
Quel vers ne tomberait au seul nom de Heusden ?  
Quelle muse, à rimer en tous lieux disposée,  
Oserait approcher des bords du Zuidcrée ?  
Comment en vers heureux assiéger Doësbourg,  
Zutphen, Wageningen, Harderwick, Knotzembourg ?  
Il n'est fort, entre ceux que tu prends par centaines,  
Qui ne puisse arrêter un rimeur six semaines,  
Et partout, sur le Wal ainsi que sur le Lech,  
Le vers est en déroute et le poète à sec.

Sous le coup de ces succès foudroyants, le gouvernement hollandais est frappé de consternation. Les États généraux de la confédération, réunis à la Haye, implorèrent la paix, offrent de céder du territoire et de payer une lourde indemnité de guerre. Louis XIV répond par des conditions tellement rigoureuses qu'elles équivalent à l'anéantissement politique de la Hollande.

---

La grandeur morale d'un peuple se mesure aux résolutions qu'il prend quand tout peut sembler désespéré. La France, presque conquise par les Anglais, s'est ressaisie avec Jeanne d'Arc ; accablée, sous la Révolution, par les armées de l'Europe coalisée, elle les a jetées hors des frontières, aux accents de la *Marseillaise* ; il y a trente ans, enfin, envahie, mutilée, elle n'a pas perdu courage et elle a fait sortir des ruines amoncelées un gouvernement de Défense nationale qui a sauvé l'honneur.

Les Hollandais sont un petit peuple, mais ils ont su prouver, eux aussi, qu'ils avaient une âme profondément nationale. Après avoir brisé, dans une lutte héroïque, la domination espagnole, ils ont opposé, à la situation désespérée où les mettait maintenant l'invasion étrangère, la suprême détermination de vivre libres ou de périr.

La réponse faite par Louis XIV, au lieu d'abattre les esprits, les exaspère. La révolution éclate de toutes parts, le parti de la paix est débordé, renversé du pouvoir, la dictature militaire est offerte au jeune prince Guillaume d'Orange, descendant de ce Guillaume le Taciturne qui, un siècle plus tôt, avait proclamé, à la face de l'Espagne, la liberté des Provinces-Unies. Dans les émeutes populaires, Jean de Wilt est massacré, noble

et innocente victime de l'effervescence nationale. Mais la résistance s'organise fiévreusement. L'âme en est le paysan hollandais, le boër, pieux, loyal et pacifique, mais prêt à faire obstacle de sa poitrine à l'étranger qui menace sa liberté. Au son du tocsin, le boër quitte sa charrue, abandonne son champ et sa maisonnette aux volets verts où il menait, entouré des siens, une vie patriarcale. Ses moissons, ses bestiaux, il en fait le sacrifice à la Patrie; il lui donne dans un même élan tout ce qu'il a de précieux au monde, le produit de son travail, le bonheur de son foyer et jusqu'à la dernière goutte de son sang.

Suivant le plan de défense adopté par Guillaume d'Orange, les citadins et les paysans lèvent les écluses, crèvent les digues qui protègent les terres basses de la Hollande contre la mer. Le flot fait irruption, inonde le pays, reconquiert de fertiles plaines que des siècles de patient labour lui avaient arrachées, mais oppose en même temps une barrière infranchissable à l'invasion. La Hollande est transformée en un immense lac d'où émergent les villes. Les vaisseaux hollandais, accédant aux campagnes inondées, viennent se ranger autour d'Amsterdam comme autant de bastions flottants.

Louis XIV essaye encore de terroriser la population. Il l'avertit, par ses proclamations, qu'il *punira avec la dernière rigueur* la résistance qui lui est opposée, et que, du jour où l'hiver couvriera d'une épaisse couche de glace la nappe d'eau qui entoure les villes, ses troupes, reprenant l'offensive, pilleront et brûleront tout ce qu'elles trouveront sur leur passage.

Bientôt, il met ses menaces à exécution et des régiments envoyés sur Bodegrave et Swammerdam remplissent les campagnes de leurs atrocités. Les Hollandais répondent en redoublant d'efforts dans leur résistance. Tandis que Guillaume d'Orange, toujours repoussé, jamais abattu, harcèle à tout instant l'armée française, une nuée de corsaires s'abat sur notre marine marchande et remplit les ports hollandais de ses prises. En même temps, d'actives démarches diplomatiques finissent par intéresser les puissances européennes à la cause d'un petit peuple dont elles avaient trop facilement escompté l'anéantissement. L'Angleterre n'étant pas parvenue à triompher de l'invincible Ruyter, rompt les engagements pris avec Louis XIV et fait séparément la paix. Le Saint-Empire, l'Espagne déclarent la guerre au roi de France. Louis XIV, en présence de ces complications imprévues, cherche à négocier

avec la Hollande, lui offrant des conditions déjà très adoucies ; mais les rôles sont maintenant retournés, c'est elle qui refuse la paix, ne voulant plus déposer les armes qu'après avoir obtenu gain de cause sur toute la ligne. Le roi se voit alors contraint d'évacuer les provinces néerlandaises si facilement occupées, afin de concentrer ses armées sur les frontières de la Meuse et du Rhin menacées par ses nouveaux adversaires. La Hollande est délivrée, mais une guerre générale commence, qui embrase bientôt la plus grande partie de l'Europe, de l'Espagne à la Poméranie, de la Sicile aux pays scandinaves, et qui s'étend jusqu'aux mers les plus lointaines.

---

C'est dans cette phase de la guerre allumée par Louis XIV que les Hollandais s'emparent de Cayenne. A peine débarassés de l'invasion, ils prennent l'offensive sur mer et envoient leurs escadres dans l'Atlantique, vers ces îles et côtes d'Amérique où depuis un demi-siècle Français, Anglais et Hollandais se faisaient une âpre concurrence. Parmi les colonies françaises, deux surtout leur paraissent de bonne prise : la Martinique, position navale de premier ordre, et Cayenne, dont l'acquisition compléterait l'établissement de Surinam, récemment enlevé aux Anglais. L'amiral Ruyter se jette sur la Martinique, mais ne peut parvenir à triompher de la résistance inattendue opposée, à Fort-Royal, par les Français. Le vice-amiral Bynkes est plus heureux du côté de Cayenne : à la tête d'une escadre de onze vaisseaux, il enlève cet établissement par surprise le 5 mai 1676.

Par le fait de ce coup de main, Cayenne changeait de maîtres pour la sixième fois dans l'espace de trente ans. Depuis le terrible Poncet de Brétigny, débarqué au pied du morne Cépéron le 29 novembre 1643, les Français avaient deux fois abandonné la colonie, puis celle-ci avait été occupée par les Hollandais sous Spranger, réoccupée par nous, prise et dévastée par les Anglais sous le chevalier Harman. Le chevalier de Lézy, qui y commandait à cette époque et avait pu échapper aux Anglais, y tenait à nouveau le gouvernement, pour le roi de France, lors de l'irruption de l'amiral Bynkes et une fois de plus il réussit à ne pas se faire prendre. Nous le retrouverons tout à l'heure.

Aussitôt maîtres de la place, les Hollandais s'y installent solidement et s'y organisent pour une occupation définitive.

Quatre cents soldats réguliers sont débarqués de l'escadre. Quelques détachements sont envoyés à l'Approuague et à l'Oyapoc, où les Hollandais éèvent un ouvrage militaire qu'ils appellent le fort d'Orange. La majeure partie de la garnison, soit trois cents hommes environ, occupe le Cépérou, ce Capitole en miniature dominant la ville ou plutôt la bourgade qu'était alors Cayenne, qui ne comptait encore qu'un petit nombre de cases en bois couvertes de feuilles de palmier. Le fort est mis promptement en parfait état de défense. On y aménage une citerne, une poudrière, des logis pour le Gouverneur et pour les troupes. Au pied du morne, une autre ligne de défense est formée par des retranchements fortement palissadés, garnis de cavaliers en terre, que précèdent des fossés profonds. Une zone large de deux cents pas est déboisée tout à l'entour, pour être battue à volonté par les vingt-six canons disposés sur les remparts.

En présence de tels armements, les Français qui se trouvent encore dans la colonie ne sauraient rien entreprendre. Beaucoup d'entre eux ont été faits prisonniers dès l'abord et sont retenus au Cépérou. Les autres sont hors d'état de résister ; les Africains qu'ils avaient à leur service se sont dispersés dans les bois ; eux-mêmes y vivent, fugitifs, une existence misérable.

Il apparait donc qu'aucun péril n'est à redouter pour les nouveaux occupants, d'autant que le roi de France n'a plus, à ce moment, un seul de ses vaisseaux dans ces mers lointaines. Aussi l'amiral Bynkes, ne voyant plus sa présence nécessaire, quitte-t-il bientôt Cayenne pour aller ravager les Antilles françaises.

---

La nouvelle de la perte de Cayenne est portée en France par le chevalier de Lézy. Elle frappe l'attention de Louis XIV, qui avait, dans les affaires de l'État, tant de clairvoyance quand l'orgueil ne l'aveuglait pas. Colbert reçoit l'ordre de préparer la reprise de cette place. Mais les finances, compromises par les énormes frais de la lutte continentale, ne se prêtent guère à l'équipement d'une escadre chargée d'opérer à l'autre bout de l'Atlantique. Le patriotisme d'un soldat vient en aide au grand Ministre. Le vice-amiral comte Jean d'Estrées, offre d'armer et d'entretenir à ses frais les vaisseaux que Sa Majesté daignera lui confier pour reprendre Cayenne.

D'Estrées appartenait à une de ces familles d'épée dont les vertus militaires ont été l'honneur de la vieille France. Les plus hauts commandements de l'armée y étaient pour ainsi dire héréditaires, autant que les mérites qui en justifiaient l'octroi. L'arrière grand-père, Jean d'Estrées, né en 1486, grand-maître de l'artillerie de France qu'il contribua puissamment à perfectionner, avait tenu l'épée sous cinq rois de France et s'était allié à la famille royale en épousant une princesse de Bourbon-Vendôme. Combattant encore à quatre-vingts ans passés, il étonnait les armées par le dédain absolu de la mort avec lequel il chevauchait, au petit trot, parmi la pluie des balles. Le grand-père, Antoine d'Estrées, également grand-maître de l'artillerie de France, s'était illustré dans les guerres de la Ligue en défendant vaillamment la ville de Noyon contre les Espagnols. Un de ses fils, François-Louis, avait été tué à l'ennemi, au siège de Laon. L'autre, François Annibal, avait gagné à la pointe de l'épée le bâton de maréchal de France, puis les titres si enviés de duc et pair. Ces d'Estrées, quand le hasard des batailles leur permettait de vivre vieux, montraient une verdeur étonnante. François-Annibal, qui avait fait ses premières armes sous Henri III, jugea bon, trois quarts de siècle plus tard, étant lui-même nonagénaire, de prendre femme pour la troisième fois, et la cour de Louis XIV put voir le vieux maréchal, très droit et la tête haute, conduire son épouse à l'autel d'une main qui ne tremblait pas. Il avait eu, de ses précédents mariages, plusieurs fils. Le quatrième, Louis, se fit tuer devant Valenciennes. Le second, Jean, devint l'Amiral d'Estrées.

Le comte Jean d'Estrées, né en 1624, entré dans l'armée, suivant la tradition familiale, dès qu'il fût en âge de porter les armes, s'était distingué par son intrépidité dans la guerre de Trente-Ans. Au siège de Gravelines, il avait reçu deux blessures qui le laissèrent extropié du bras droit. Colonel en 1644, Maréchal-de-camp en 1649, Lieutenant-général en 1654, il s'était résolu à passer dans la marine royale, avec l'espoir d'y servir plus brillamment son pays que parmi cette pléiade des maréchaux de Louis XIV où il se sentait comme écrasé par tant de gloire. Nommé Vice-Amiral du Ponant en 1669, il combattit dans l'Atlantique et sur les côtes de Guinée, puis reçut le commandement de l'escadre blanche dans l'énorme flotte armée par les rois d'Angleterre et de France pour anéantir la marine hollandaise que commandait Ruyter. Celui-ci, après quatre assauts furieux des escadres alliées, demeurait maître du terrain,

et d'Estrées écrivait à Colbert « qu'il payerait volontiers de sa vie la gloire que Ruyter venait de s'acquérir. »

C'est à l'issue de cette sanglante campagne que d'Estrées se proposa pour aller combattre les Hollandais dans les mers d'Amérique. Agé de cinquante-deux ans, il était alors dans la pleine maturité de son génie militaire. Son nom, ses services, sa bravoure proverbiale, l'énergie froide qui se manifestait dans toutes ses résolutions, lui valaient un empire extraordinaire sur ses officiers et ses soldats. Il en imposait à tous par la mâle expression de ses traits et par la fermeté du regard, où cependant, quand il voulait plaire, se jouait l'exquise fascination qui avait rendu irrésistibles jadis les yeux bleus de la sœur de son père, la « Belle Gabrielle », au point d'ensorceler le cœur volage de Henri IV.

---

Le 6 octobre 1676, l'Amiral d'Estrées quitte le port de Brest avec une escadre composée de cinq vaisseaux de ligne : le *Glorieux*, l'*Intrépide*, le *Fendant*, le *Précieux*, le *Marquis* ; de quatre frégates : le *Laurier*, le *Soleil*, l'*Afrique*, la *Fée*, la *Friponne*, et d'une barque longue. A partir de ce moment, nous n'avons plus qu'à suivre le récit contenu dans sa relation, écrite à la Martinique le 21 janvier 1677.

Très retardé par la marche défectueuse du *Fendant* et par les vaisseaux marchands qui avaient pris l'occasion de son escorte, l'escadre n'atteint la mer des Antilles qu'au début de novembre. Elle se dirige alors sur la Guyane, mais sa navigation est entravée tantôt par l'absence de vent, tantôt par des vents contraires et de violentes pluies, dont certaines « paraissaient d'une qualité dangereuse, en ce qu'elles engendraient de petits vers en tombant sur le pont et sur les habits ». Enfin, l'escadre arrive en vue de la terre ferme par le travers de la rivière d'Approuague. Elle y trouve une goëlette française, partie de Nantes, ayant à son bord le chevalier de Lézy, qui, n'ayant pu se rendre à Brest avant le départ de l'Amiral d'Estrées, avait conçu le hardi dessein de le rejoindre à travers les mers, bien qu'elles fussent sillonnées de vaisseaux ennemis.

Le 17 décembre, l'escadre, parvenue à hauteur des îlets de Rémire, mouille devant l'anse du même nom, que d'Estrées appelle « anse de Miret ».

Le lendemain 18, l'Amiral prend ses dispositions pour

débarquer avec huit cents soldats et marins, répartis en deux corps, l'un sous le commandement du comte de Biézac, l'autre sous celui des capitaines Pannetier et de Grand-Fontaine. Deux cents Hollandais, accourus en armes, font mine de s'opposer au débarquement, mais d'Estrées les déconcerte par un stratagème. Tandis que les cinq gros vaisseaux, sous les ordres du commandant Gabaret, demeurent en place, les frégates font voile dans la direction de Cayenne. Les Hollandais, craignant d'avoir leur retraite coupée, se replient à leur tour vers la ville et le débarquement s'effectue sans encombre.

Réunie sur le rivage, la petite armée est rejointe par quelques Français fugitifs, qui s'offrent à la conduire à travers bois. Le trajet s'effectue péniblement, sous la pluie battante, tantôt en terrain sablonneux, tantôt parmi des savanes noyées. Toute la nuit du 18 au 19 est prise par ce mouvement en avant. Le 19, on fait halte dans les bois, à proximité de Cayenne. Des chaloupes détachées de l'escadre amènent les munitions de guerre et de bouche, les outils et matériaux nécessaires. La violence des courants est telle qu'il faut huit heures d'efforts aux matelots-rameurs pour franchir les deux lieues et demie qui séparent les vaisseaux de ce point de la côte. Marins et soldats sont également harassés, et, de plus, trempés jusqu'aux os. Mais avec d'Estrées, cela ne compte point. Il ordonne de préparer le campement, de fabriquer des fascines. Tout le monde se met à l'œuvre et on ne songe à la fatigue que lorsque le chef a commandé de se reposer.

Ce même jour, le chevalier de Lézy est député, en parlementaire, vers les Hollandais pour les sommer de se rendre. Ils lui répondent qu'étant en si grand nombre de gens et si bien armés, « ils mériteraient d'être pendus en Hollande s'ils ne songeaient à se défendre. »

Le lendemain, 20 décembre, le temps s'est remis au beau ; tout est prêt pour l'attaque. L'Amiral a reconnu les abords de la place et assigné à chacun son poste de combat. Mais l'artillerie hollandaise le préoccupe. Pour en amoindrir l'efficacité, il se décide à n'attaquer que de nuit, entre le coucher du soleil et le lever de la lune, et il fixe définitivement l'opération au jour suivant.

Le 21 décembre, à la tombée de la nuit, les Hollandais entendent battre la retraite dans le camp de l'Amiral et sont fondés à penser qu'il ne sera plus rien entrepris jusqu'au lendemain.

Ces sonneries ne sont qu'une feinte. Déjà, tous les assaillants sont en marche pour rejoindre leurs postes d'attaque. A la faveur de l'obscurité, les mouvements s'opèrent sans éveiller l'attention de l'ennemi. Bientôt, les Français se trouvent embusqués presque à l'orée de la zone déboisée, prêts à se précipiter sur les retranchements, au signal convenu. Le point le plus solide de la forteresse étant vers la chapelle, l'Amiral et le comte de Blénac se tiennent de ce côté, mais il est entendu que l'attaque commencera du côté opposé, vis-à-vis des palétuviers qui bordent la crique. Un accident modifie ce plan. Un des soldats du comte de Blénac ayant mis par mégarde le feu à sa bandoulière garnie de cartouches, les Hollandais, alarmés, tirent du canon dans cette direction, ce qui amène une riposte de mousqueterie. Les soldats de ce détachement se précipitent en avant. L'Amiral, voyant qu'il est trop tard pour les retenir, se met à leur tête. Un combat meurtrier commence au pied des retranchements, d'abord en ce point, puis au bout de peu d'instants sur tous les autres, tandis que se fait entendre le canon des frégates royales, qui se sont approchées du Fort le plus qu'elles ont pu. Les Hollandais donnent aussi du canon, dans la nuit obscure, lancent des grenades, font des décharges de mousqueterie. Rien ne peut arrêter l'irrésistible élan des assaillants. Les retranchements sont escaladés sous la mitraille, les officiers combattant partout au premier rang. Le comte de Blénac, aux côtés de l'Amiral, est blessé à la cuisse d'une grenade. Le capitaine Pannetier a la mâchoire fracassé par un coup de mousquet, mais n'en continue pas moins à stimuler du geste l'ardeur de ses soldats. Le capitaine de Grand-Fontaine, souffrant de la jambe, porté dans une chaise, a son premier porteur tué d'un coup de mousquet et reçoit lui-même une balle dans le bras ; il demeure impassible et se fait porter en avant. M. de Saint-Privat, enseigne, est renversé d'un coup de canon qui, par miracle, ne le tue pas. Les chevaliers de Lézy, d'Harbinville, d'Hervault, MM. d'Armanville, de Bellecroix, de la Mélinière, se jettent sur les palissades, les arrachent sous le feu de l'ennemi et s'élancent à l'escalade du Fort, l'épée à la main. Une lutte désespérée s'engage sur le sommet des remparts, les Hollandais se défendant avec la dernière opiniâtreté. MM. Bigotteau et Begon, l'un garde de la marine, l'autre officier volontaire, sont tués sur la place. MM. Changeon et Russelot sont blessés. On jette de part et d'autre mousquets et pistolets devenus inutiles, on se bat à coups d'épée,

de pique et d'esponçon. Dans ce furieux corps à corps, MM. de Mombaut, de la Guerre, Desgranges tombent ensanglantés; M. de la Mélinière, blessé lui aussi, et le chevalier de Lézy, désarment le gouverneur et s'emparent de sa personne. Les derniers défenseurs du Fort sont cernés et réduits à merci; ceux qui se trouvent encore dans les ouvrages avancés n'ont plus qu'à mettre bas les armes. Le tout n'a pas duré une demi-heure.

Toute résistance ayant cessé et des gardes ayant été mises partout, on relève les blessés, on compte les morts et les prisonniers. Du côté ennemi, il a été tué trente-trois combattants et il en a été blessé trente-sept. Le nombre de prisonniers s'élève à deux cent quarante sept parmi lesquels le Gouverneur, son état-major et ses secrétaires, un pasteur calviniste et aussi, défection faite des soldats hollandais, environ quatre-vingts mercenaires « qui ne sont, écrit l'amiral d'Estrées, ni sujets d'Espagne, ni de Hollande, et qu'on tâchera d'obliger à prendre parti pour remplacer les morts. » De notre côté, cette rapide victoire était chèrement achetée. Quarante des nôtres, dont deux officiers, gisaient tués sur la place. Nos blessés étaient au nombre de cent cinq, dont une quinzaine à mort.

---

Au point où en est ce récit, il reste peu de chose à ajouter. Dès le lendemain de la victoire, l'Amiral d'Estrées réinstalle dans son gouvernement le chevalier de Lézy, qui s'était si bravement comporté dans l'attaque du fort. Les honneurs funèbres ayant été rendus aux combattants tant français que hollandais, la frégate la *Fée* est envoyée à l'Approuague, avec la barque longue, pour tâcher d'y ruiner les établissements hollandais. Nos marins s'emparent dans cette rivière d'une galiote hollandaise, évacuée par ses occupants aux premiers coups de canon, mais ne réussissent pas à découvrir la retraite des ennemis. L'Amiral, au surplus, n'entend pas se retarder par cette entreprise. Il laisse au Gouverneur de Lézy les moyens et le soin de détruire le fort d'Orange et les établissements voisins, ce qui fut fait, et il met à la voile pour donner la chasse à l'escadre de l'amiral Bynkes.

Reparti de Cayenne par un temps abominable, après s'être arrêté, en janvier, à la Martinique, où il a tracé la relation de la première partie de son expédition, d'Estrées apprend que

L'amiral hollandais s'est fortement établi à Tabago, dans une position maritime presque inattaquable puisque les bateaux qui tenteraient de pénétrer dans le port de vive force ne pourraient plus en sortir, étant obligés de se faire touer à la cordelle sous les canons de la place et de l'escadre embossée. D'Estrées qui est demeuré plus général que marin, ne s'arrête pas à ce détail. Il fonce sur Tabago, le 3 mars 1677, force l'entrée de la passe, se jette sur l'escadre ennemie et ouvre à bout portant une canonnade infernale. Le *Glorieux*, son vaisseau amiral, va droit au vaisseau amiral hollandais, l'aborde et l'enlève en moins d'un quart d'heure. Mais dans l'effroyable canonnade des batteries du fort et des vaisseaux des deux escadres, qui, à travers un usage de fumée, s'accablent à bout portant de leurs décharges, les incendies et les explosions se succèdent d'instant en instant ; dix bâtimens hollandais sautent et coulent bas ; les flammes enveloppent le *Glorieux* ; l'Amiral d'Estrées, atteint de deux blessures à la tête, n'est sauvé que par une sorte de miracle, le garde de marine Bertier et un matelot réussissant à le jeter dans une chaloupe hollandaise qu'ils sont allés quérir à la nage jusque sous l'épéron d'un vaisseau ennemi. Quatre vaisseaux français sont brûlés ou échoués ; le reste parvient à regagner le large.

D'Estrées venait d'anéantir l'escadre hollandaise, mais n'avait pu s'emparer de la place de Tabago, où Bynkes tenait encore. Il brûle de compléter sa victoire, retourne en France, y obtient d'autres vaisseaux, et, à peine remis de ses blessures, reprend la mer. En passant, il enlève aux Hollandais les établissemens du Sénégal, et dans la nuit du 6 au 7 décembre, il tombe à nouveau sur Tabago. La place est investie, un bombardement en règle commence. Au troisième coup de canon, un boulet rouge, lancé en plein dans la poudrière, fait tout sauter en mille pièces. L'amiral Bynkes, qui soupait à ce moment avec son état-major, périt dans cette épouvantable explosion, ainsi que ses officiers et deux cent cinquante soldats. Le reste se rend à discrétion.

Fort heureusement, cette guerre si meurtrière touchait à sa fin. Guillaume d'Orange, après avoir coalisé contre Louis XIV toute une partie de l'Europe continentale, a épousé une princesse anglaise et pousse les Anglais à entrer eux aussi en guerre contre la France. Le Parlement d'Angleterre n'est que trop disposé à l'écouter. « Pour une pareille guerre, est-il dit à la tri-

bune, les Anglais donneraient jusqu'à leur chemise ! » Louis XIV ne leur laisse pas le temps de passer des paroles aux actes. Il offre aux Provinces-Unies des conditions pleinement honorables et la paix est conclue à Nymègne, le 11 août 1678, entre la France et la République hollandaise, sur la base des situations acquises avant la guerre. L'adhésion des autres Etats ne tarde pas à rendre la paix générale. Les Provinces-Unies ne perdent pas un pouce de territoire; la France gagne sur les Espagnols la Franche-Comté et douze nouvelles places dans les Flandres, l'Artois et le Hainaut, parmi lesquelles Saint-Omer, Cambrai, Condé, Mauberge et Valenciennes. Elle reprend Cayenne et garde les établissements du Sénégal, conquis par d'Estrées.

Sur les ordres de Louis XIV, les peintres du roi, dirigés par Lebrun, décorent les murs de Versailles de fresques allégoriques ou de tableaux militaires se rapportant aux faits d'armes les plus remarquables de cette guerre. L'Académie des inscriptions est chargée de composer les sujets et les devises de médailles destinées à en perpétuer le souvenir. C'est ainsi qu'une médaille, confiée au graveur Mauger, est consacrée à la reprise de Cayenne, médaille au dessin belliqueux, où Neptune, tenant d'une main l'étendard royal flurdelysé, brandit de l'autre son trident contre le fort de Cayenne, avec cette imprécation pour devise : *Batavis caesis!* — « aux Hollandais exterminés ! »

Quant à l'Amiral d'Estrées, il est récompensé de ses glorieux services par le bâton de maréchal de France, conféré pour la première fois à un marin, et par le titre de vice-roi d'Amérique. Il fait encore, quelques années plus tard, une campagne vigoureuse contre les Etats barbaresques, menace Tunis, bombarde Alger et Tripoli, puis il se retire avec la charge de gouverneur de Bretagne. Tout coururé de blessures, il n'en persiste pas moins dans les traditions de longévité héréditaires parmi les d'Estrées et ne s'éteint qu'en 1707, âgé de 83 ans. Avant de mourir, il a en la suprême satisfaction de se voir survivre dans son fils Victor-Marie, qui, digne en tous points de la gloire paternelle, y ajoute de nouveaux lauriers. Général et marin comme son père, ce nouveau d'Estrées s'illustre par nombre d'exploits et accomplit, un jour, une entreprise qui stupéfie ses contemporains : débarquant en Angleterre au mois de juillet 1690, avec un millier d'hommes, il fonde sur le port de Teignmouth, où étaient embossés douze vaisseaux anglais,

enlève, l'épée à la main, la batterie qui en défend l'accès, s'empare des navires, en retire les meilleurs canons et tout ce qui vaut d'être emporté, puis y met le feu et regagne son bord sans avoir perdu un seul homme. Il est fait, à son tour, maréchal de France, alors que son père vivait encore, en sorte que l'armée française compta, pendant plusieurs années, deux maréchaux d'Estrées dont l'un était le fils de l'autre.

---

Messieurs, depuis ces époques lointaines déjà, la vieille France des anciens rois a fait place à une France nouvelle, profondément démocratique, tandis que, par un singulier chassé-croisé d'institutions, les Hollandais ont attribué le pouvoir souverain à cette maison d'Orange qui a rendu de si éclatants services à la cause de leur indépendance nationale. Aujourd'hui, dans cette fête patriotique dont l'éclat est rehaussé par la présence du Représentant consulaire de S. M. la Reine des Pays-Bas, les couleurs bleue, blanche et rouge des pavillons français et hollandais peuvent se mêler paisiblement, sous le ciel radieux de la Guyane, en face de ces vieux murs qu'Hollandais et Français arrosèrent héroïquement de leur sang. Des vieilles lottes d'autrefois ne subsistent entre les deux nations que le souvenir respectueux des guerriers qui s'y mesurèrent. La France républicaine, passionnément éprise de son idéal de justice et de liberté, désavoue avec indignation ces guerres impies où des rois, foulant aux pieds le droit des gens, accablaient un peuple libre pour avoir l'orgueil de l'antériorité. Elle appelle de ses vœux les temps meilleurs où ne seront plus possibles de telles entreprises, honte de la civilisation.

Ma tâche, Messieurs, est terminée; il ne me reste plus qu'à lire avec vous l'inscription commémorative, scellée sur le portail du Cépérou. La voici telle qu'elle ressort, en lettres d'or, sur un panneau de bois de la Guyane, serti d'un cadre métallique :

LE FORT ÉTABLI SUR LE MORNE CÉPÉROU  
PAR MESSIRE CHARLES PONCET DE BRÉTIGNY  
APRÈS SON DÉBARQUEMENT DU 29 NOVEMBRE 1643  
ÉTANT TOMBÉ, EN MAI 1676, AUX MAINS DES HOLLANDAIS  
QUI LE GARNIRENT DE 300 HOMMES ET 26 CANONS  
FUT REPRIS DE VIVE FORCE, DANS UN ASSAUT NOCTURNE  
LE 21 DÉCEMBRE 1676  
PAR LES SOLDATS ET MARINS FRANÇAIS  
SOUS LES ORDRES  
DU VICE-AMIRAL COMTE JEAN D'ESTRÉES  
COMMANDANT EN CHEF L'ESCADRE DU PONANT.

---

DANS CE COMBAT FURENT TUÉS, DU CÔTÉ FRANÇAIS  
MM. BIGOTTEAU ET BEGON, OFFICIERS, AVEC 38 HOMMES  
IL Y EUT DE PLUS, 10 OFFICIERS ET 95 HOMMES BLESSÉS  
DONT UNE QUINZAINE MORTELLEMENT.  
DU CÔTÉ HOLLANDAIS, TOUT CE QUI NE PÉRIT PAS  
EN RÉSISTANT VAILLAMMENT A L'ASSAUT DE NOS TROUPES  
DUT SE RENDRE A DISCRÉTION.

---

LA PRÉSENTE INSCRIPTION COMMÉMORATIVE  
VOTÉE PAR LE COMITÉ DE PATRONAGE DU MUSÉE LOCAL  
A ÉTÉ MISE EN PLACE LE 21 DÉCEMBRE 1901  
JOUR DU 225<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE  
DU GLORIEUX FAIT D'ARMES QU'ELLE RAPPELLE.

M. Henri Ursleur, Député de la Guyane, succédant au Chef de la colonie, a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Gouverneur,  
Mesdames,  
Messieurs.

Le 21 décembre 1676 est une date historique pour la Guyane. Elle marque la reprise de Cayenne sur les Hollandais qui s'en étaient emparés par surprise quelques mois auparavant. L'honneur de ce glorieux fait d'armes revient à l'amiral Jean d'Estrées qui fit preuve de brillantes qualités militaires. Le fort Cépérou autour duquel s'étaient concentrés tous les efforts de la défense fut enlevé à l'arme blanche, sous la mitraille, malgré une résistance acharnée, par un corps de huit cents hommes soutenu par les canons de la flotte française.

Le courage indomptable des Hollandais, leur ténacité bien connue et leur valeur militaire incontestable donnent un singulier relief au succès remporté par nos troupes dans cette mémorable journée. Il ne saurait nous coûter de rendre hommage à la vaillance de nos adversaires, puisque notre propre gloire s'en trouve rehaussée. Imitons au contraire l'exemple du maréchal d'Estrées qui, plein d'admiration pour le génie de Ruyter, écrivit à Colbert, à la suite de la rude campagne au cours de laquelle s'étaient livrées les batailles navales de Southwold et de Walcheren, que Ruyter lui avait donné de belles leçons et qu'il payerait « volontiers de sa vie la gloire que ce grand maître dans l'art de la marine venait de s'acquérir. »

Il nous est d'autant plus facile de nous montrer justes pour nos adversaires de l'époque que le temps a fait son œuvre, que sous son action bienfaisante les vieilles rancunes se sont éteintes et qu'à la rivalité d'autrefois qui mit si souvent en présence sur les champs de bataille Bataves et Français, a succédé une amitié sincère faite d'estime et de sympathie réciproques. Toutes les causes d'hostilité ont disparu depuis déjà longtemps entre les deux nations et le seul terrain sur lequel elles puissent aujourd'hui se rencontrer, c'est celui sur lequel notre grand aîné, le tsar, a convié récemment le monde pour une œuvre de paix et de progrès, la seule capable de substituer le règne du droit à celui de la force et la seule digne de notre époque de civilisation. Chimère ! utopie ! dira-t-on. Utopie, si l'on veut, mais utopie généreuse que tous ceux qui souffrent des maux de la guerre et que blesse l'injustice du sort des armes désirent ardemment voir se transformer en réalité.

La présence de l'honorable consul des Pays-Bas à la fête que nous célébrons aujourd'hui donne à cette imposante manifestation sa véritable signification. Dans la pensée du Chef de la colonie qui en a eu l'heureuse initiative, comme dans la pensée de tous, cette commémoration est autant une glorification de notre succès qu'un hommage rendu à la bravoure de nos adversaires. Aussi avons-nous tenu, par un sentiment de haute courtoisie, à marier les couleurs françaises et hollandaises pour mieux symboliser l'amitié étroite qui unit les deux nations et qui se traduit chaque jour par les relations de bon voisinage qu'entretiennent, à l'instar de leur métropole, les deux colonies de la Guyane hollandaise et de la Guyane française. C'est à ce même sentiment de haute courtoisie que je cède, en adressant,

au nom de la population guyanaise, un respectueux salut, en même temps que nos vœux pour la prospérité de son règne et le bonheur de son peuple, à la jeune souveraine qui préside avec une rare sagesse aux destinées de la Hollande.

Le succès remporté par le maréchal d'Estrées rendit à la France la colonie de la Guyane pour laquelle elle s'était imposé de lourds sacrifices. L'importance de la flotte envoyée devant Cayenne montre tout le prix qu'elle attachait à sa conquête et que justifient les richesses agricoles, forestières et minières de cette belle colonie. Si les espérances fondées sur la prospérité de la Guyane ne se sont jusqu'ici que bien incomplètement réalisées, la faute en est plutôt aux circonstances qu'à une erreur d'appréciation. La fertilité de son sol, la variété et la qualité de ses essences, la richesse de ses mines d'or sont autant de gages de la prospérité future de la colonie et du développement qu'elle est appelée à prendre dans un avenir que nous voulons espérer peu éloigné. Des indices nombreux présagent son prochain relèvement. Ce sont les champs d'or dont les découvertes se multiplient de plus en plus, attirant vers les régions encore inexplorées de nouveaux Argonautes; c'est l'effort patriotique de l'Assemblée locale pour doter le pays de voies de pénétration destinées à faciliter sa mise en valeur; c'est l'exode malheureusement encore trop lent, mais qu'il convient d'encourager, des populations trop denses de nos Antilles françaises par lesquelles nous devons tenter le peuplement de la Guyane; c'est enfin l'isolement sur un point sacrifié de notre domaine de l'élément pénal qui a tant paralysé l'essor de ce pays et qui continue à nuire à son développement.

Il est évident pour tout observateur de bonne foi que la colonie est en travail et en pleine voie de transformation. L'évolution qui est en train de s'accomplir, trop lente au gré de nos désirs, sera facilitée par la condition sociale et morale des habitants. La population guyanaise, en effet, complètement assimilée aux mœurs de la métropole, jouit sous le gouvernement de la France des bienfaits de la liberté. Jalouse et fière de ses droits, elle s'efforce d'élever l'âme de ses fils à la hauteur des grands devoirs qu'impose la qualité de citoyen français. Reconnaisseuse à la Mère-patrie de la générosité de ses principes et de son œuvre émancipatrice, elle s'acquitte de sa dette envers elle par un attachement filial et une foi ardente dans ses destinées glorieuses. Prête à tous les sacrifices, elle n'hésite

pas à réclamer l'application de la loi sur le service militaire comme une charge nécessaire à laquelle elle est humiliée de ne pas être encore soumise.

Certes, le patriotisme guyanais s'est déjà plus d'une fois affirmé. Les hommes de ma génération se souviennent encore du magnifique élan qui a poussé tant de nos jeunes gens à s'enrôler comme volontaires au moment de la déclaration de guerre et pendant les jours sombres de l'année terrible. Plus d'un, trop jeunes pour porter les armes, ont eu comme moi un frémissement de rage de ne pouvoir faire le sacrifice de leur vie à la patrie envahie. Mais il ne suffit pas à notre patriotisme de prouver notre dévouement à la France par de généreuses exceptions. Nous entendons être soumis à la loi commune. Et puisque aujourd'hui la nation tout entière est armée, nous réclamons notre place dans la grande famille nationale à laquelle nous sommes heureux et fiers d'appartenir. En un mot, nous voulons être au péril comme à l'honneur.

L'histoire de la Guyane nous offre plus d'un enseignement que je serais heureux de voir mettre à profit. Rappelons-nous, Messieurs, que les divisions intestines qui ont éclaté parmi les premiers colons ont compromis le succès des premiers essais de colonisation qui ont été tentés. Evitons donc de retomber dans cette funeste erreur. Fils d'une même patrie, souvenons-nous que nous sommes frères et unissons nos efforts vers un but commun : la prospérité de cette belle Guyane, qui est assez riche pour assurer le bonheur de tous ceux qui veulent vivre sous son ciel. Eloignée du théâtre des luttes politiques qui ont déchiré la France, elle en a cependant subi le douloureux contre-coup. Les déportés de thermidor et ceux du 2 décembre y ont connu les tristesses de l'exil. L'écho de leurs plaintes a franchi l'Océan et s'est répercuté en France comme un glas funèbre qui a fait de la Guyane un pays maudit. Non, ce qui doit être maudit, c'est la haine aveugle que déchainent les passions politiques, c'est la vengeance impitoyable des vainqueurs accablant les vaincus. Puisse la Guyane, qui a tant souffert des luttes politiques auxquelles cependant elle était demeurée étrangère, ne plus connaître ces jours maudits ! Puisse-t-elle au contraire par l'union de tous ses enfants et un esprit de large tolérance bannir à jamais jusqu'à cet exécrable souvenir !

A vous, Monsieur le Gouverneur, qui avez été l'inspirateur

et l'organisateur de cette belle fête patriotique, je suis heureux d'adresser les remerciements de la population, qui vous sait gré de l'intelligente initiative que vous avez montrée pendant l'interim si bien rempli que vous venez de faire et de votre dévouement à la cause guyanaise dont vous êtes un des plus ardens défenseurs.

En organisant cette fête, vous avez permis à la bienfaisance guyanaise de s'exercer avec une libéralité au-dessus de tout éloge au profit des œuvres françaises de secours aux blessés. Vous nous avez aussi fourni l'occasion de constater une fois de plus tout le trésor de dévouement que recèle le cœur de la femme, toujours prête à se multiplier lorsqu'il y a une bonne action à accomplir.

Je ne saurais non plus passer sous silence le concours spontané prêté à l'Administration par le Conseil général et le conseil municipal de Cayenne pour assurer le succès de cette fête. Ils ont été l'écho fidèle des sentiments de la population, si prompte à s'enthousiasmer pour tout ce qui touche à la patrie et à l'honneur du drapeau.

Je terminerai, Messieurs, en saluant dans les soldats de la garnison et les marins de notre stationnaire les représentants, sur ce coin de terre française, de notre vaillante armée qui, hier encore, à Béteny, provoquait l'admiration de l'Europe et gonflait nos cœurs d'une légitime fierté. Ils sont les dignes fils des valeureux guerriers qui ont rendu la Guyane à la France. Honneur à l'armée française et à la République qui a tant fait pour sa grandeur !

M. Théodule Le Blond, Consul des Pays-Bas, prenant à son tour la parole, s'est exprimé ainsi :

Monsieur le Gouverneur,  
Messieurs,

Bien que je n'aie pu être autorisé par le Gouvernement de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas que j'ai l'honneur de représenter, à porter la parole dans cette cérémonie, je crois accomplir un devoir en remerciant Monsieur le Gouverneur des paroles élogieuses qu'il vient d'adresser à la nation néerlandaise, à l'occasion de l'évènement historique qui rendit la Guyane à la France, il y a aujourd'hui 225 années.

Je ne redirai pas, après les témoignages bienveillants et circonstanciés que nous venons d'entendre, combien fut cou-

rageuse et ferme la résistance que sut opposer aux forces de l'amiral d'Estrées la vaillante garnison hollandaise du fort Cépérou. L'histoire, à qui appartiennent depuis longtemps les faits dont nous agitions aujourd'hui le lointain souvenir, a su rendre justice à ces braves, pour qui la fortune des armes se montrait, à son ordinaire, inconstante et perverse; mais qui trouvaient dans la conscience d'une conduite conforme aux plus brillantes traditions militaires la force de supporter les amertumes de la défaite.

Et n'était-ce pas aussi pour eux une sorte de consolation, en cette circonstance douloureuse, que l'ennemi victorieux appartenait à la nation, noble et généreuse entre toutes, que le succès n'affole point et qui, au milieu du triomphe le plus éclatant, n'oublie pas les droits sacrés du vaincu, qu'elle sait traiter avec une respectueuse et touchante modération !

Au surplus, quel est, Messieurs, le peuple — si puissant soit-il — qui n'ait eu, à côté de ses jours de gloire, ses heures de tristesse ? Cette même année 1676 ne vit-elle pas, à quelques mois seulement d'intervalle, Hollandais et Français, tour à tour vainqueurs et vaincus, à cette même place, d'où nous évoquons aujourd'hui le vibrant souvenir de ce passé lointain ?

Qu'il me soit du moins permis de rappeler, en peu de mots, combien fut douce et paternelle la domination, qu'à deux reprises différentes, les Hollandais exercèrent sur ce pays.

Lorsque, après le désastre de la Compagnie des Douzes seigneurs, Guérin Spranger et ses compagnons viennent s'établir à Cayenne, l'on sait combien était précaire la situation de la colonie. Bientôt, sous l'habile direction de ce chef, elle fit de brillants et rapides progrès, et, pendant dix longues années, donna le spectacle d'une prospérité agricole et commerciale, toujours croissante et jusque là inconnue. De vastes sucreries fonctionnèrent, des plantations de coton, de roucou, d'indigo se créèrent, puis s'étendirent rapidement. Et quand, le 26 février 1664, Cayenne retomba aux mains des Français, ceux-ci trouvèrent, à la place du désert qu'avaient laissé leurs compatriotes, une colonie peuplée, cultivée, pleine d'activité, respirant en un mot la richesse et le bien-être, et ne demandant qu'à se développer.

Aussi, peut-on dire que de là date véritablement l'histoire économique de la Guyane, qui se fut certes longtemps ressentie de cette impulsion vigoureuse donnée à son commerce et à

ses cultures, si les Anglais qui s'en rendirent maîtres, en 1667, ne l'eussent impitoyablement pillée, ravagée, réduite à néant.

Plus tard, lorsque le 5 mai 1676, l'amiral hollandais Binkes s'empara à son tour de la colonie, l'on sait encore quels soins il prit de respecter les habitations et de laisser à chacun la libre jouissance de ses biens. C'est à peine, disent les relations de l'époque, si les colons s'aperçurent qu'ils vivaient sous la domination étrangère.

Tant est grande, Messieurs, l'affinité naturelle qui existe entre ces deux nations, qui, par leur exquise urbanité, leurs mœurs douces et hospitalières, semblent nées pour fraterniser !

Et il n'est pas jusqu'à la similitude de leurs couleurs nationales qui ne soit comme un emblème de cette conformité de caractère et d'aspiration, de cette mystérieuse sympathie qui les attire l'une vers l'autre, et qui fait que jamais dans l'histoire elles ne furent séparées que par une rivalité éphémère et sans haine !

Messieurs, salut à la France ! Salut à la Hollande !

Ces trois allocutions ont été vivement goûtées par l'assemblée qui les a chaleureusement applaudies.

Les discours terminés, le Chef de la colonie et les personnalités qui l'accompagnaient ont visité en détail le Fort Cépérou, puis sont redescendus entre les troupes formant la haie.

Le soir, à huit heures trois-quart, a été tirée une salve de cent-un coups de canons formant simulacre de combat d'artillerie. Les canons du Fort ont ouvert le feu, suivis aussitôt des batteries Saint-François et Saint-Joseph, que soutenaient des tirs rapides de l'artillerie du *Jouffroy* et des fusillades de l'infanterie coloniale, massée sur le morne. Enfin, des feux de bengale, embrasant le Cépérou d'une illumination féérique, ont soulevé les cris d'admiration de la foule qui couvrait la Place d'Armes et ses abords.

---

Maire Sinnamary à Gouverneur, Cayenne.

Sinnamary, 21 décembre 1901.

A l'occasion fête organisée par votre décision pour célébration anniversaire reprise Cayenne par l'Amiral d'Estriées, ai l'honneur vous faire savoir que commune prend part à solennité patriotique. 21 coups de canon seront tirés ce soir à Hôtel de ville.

BONOSE VERNET.

## FÊTE DE BIENFAISANCE.

A l'occasion du 225<sup>e</sup> anniversaire du fait d'armes de l'Amiral d'Estrées, une fête de bienfaisance, organisée au profit des Œuvres françaises de secours aux blessés, a eu lieu au Casino-théâtre de Cayenne, les 21, 23 et 25 décembre.

Cette fête était placée sous le patronage du Chef de la colonie, du Député de la Guyane, du Conseil général, du Conseil municipal de Cayenne, du Comité de patronage du Musée local ainsi que d'un Comité de dames patronesses composé comme suit : *Présidente*, M<sup>me</sup> Henri Ursleur ; *Dames patronesses*, M<sup>mes</sup> Eugène Bally, Gustave Bally, L. Boudoute, E. Chatellier, Coquelin, Douvion, E. Galliot, Gosselin, Lambert, Ph. Lestrade, Camille Lhuerre, Nédélec, Poujade, Rambaud, Sarrat. Le Comité d'organisation était ainsi constitué : Président effectif, M. le chef d'escadron Goujon, commandant supérieur des troupes ; Vice-président, M. le lieutenant de vaisseau Lanxade, commandant la station navale ; Membres, MM. les chefs de corps et directeurs des services administratifs militaires ; Trésorier, M. le commissaire de 2<sup>e</sup> classe Douvion ; Secrétaire, M. le lieutenant d'artillerie Troadec.

La fête de bienfaisance comprenait trois parties : un bal par souscription, le 21 décembre ; un spectacle-concert, le 23 décembre ; une kermesse enfantine avec tirage de la tombola, le 25 décembre, jour de Noël.

Ornée, par les soins de l'autorité militaire, de pavillons, d'attributs guerriers et de plantes vives en profusion, la salle des fêtes offrait, le soir du bal, un cadre des plus élégants aux exquis toilettes des dames de Cayenne. Les dames patronesse portaient au corsage une agrafe en argent, dessinée, en forme de papillon aux ailes déployées, par M. Paul Merwart, peintre de la marine et des colonies, en mission à la Guyane. Les commissaires avaient pour insigne une cocarde aux couleurs de Cayenne, bleu, rouge et vert. Très animé et brillant jusqu'au bout, le bal ne s'est terminé que bien après le lever du soleil.

Pour l'organisation du spectacle-concert, MM. le docteur Sarrat, médecin de la marine et le lieutenant Cassarini, de l'infanterie coloniale, chargés de la partie artistique, avaient fait appel aux talents d'amateur des sous-officiers, caporaux et soldats de la garnison. Le programme était le suivant :



Ces divers morceaux ont été très appréciés et applaudis par le public cayennais, sévère, depuis si longtemps, de toute récréation théâtrale.

La kermesse fixée au 25 décembre a associé à la fête les enfants en les mettant en présence d'un arbre de Noël surchargé de jouets et de friandises. Pendant que la jeunesse remplissait la salle de ses joyeux ébats, la tombola répartissait, au hasard du sort, entre les assistants, une multitude de lots dus à la générosité de la population cayennaise, et parmi lesquels figuraient nombre de bibelots de prix, des peintures de M. Paul Merwart, une affiche à l'aquarelle de M. le lieutenant Gaudineau et la médaille commémorative de 1676.

Sur la place d'Armes, les baraques, ouvertes du 19 au 26 décembre, ont eu leur succès accoutumé, malgré quelques averses. Enfin, le 26 au soir, une retraite aux flambeaux a clôturé les fêtes du 25<sup>e</sup> anniversaire du fait d'armes de l'Amiral d'Étrées.

---

#### REMERCIEMENTS

A toutes les personnes qui ont bien voulu s'intéresser au succès de la fête de bienfaisance des 21-25 décembre, le Comité d'organisation adresse ses plus chaleureux remerciements.

LE COMITÉ D'ORGANISATION.

## PREMIÈRE PARTIE.

1	Orchestre	<i>La Marseillaise.</i>	Musique.
2	Marche Martiale	<i>Hymne de l'Infanterie de Marine</i>	Chœur.
3	Pochade (en 1 acte)	<i>Tue-toi le premier de Aug. Jouhaud</i>	
4	Orchestre	<i>Le Baptême, Moraud</i>	MM. Cérèze, Point.
5	Chansonnette	<i>Les Passants</i>	Musique.
6	Romance	<i>Juanita</i>	M. Guelorget.
7	Pièce en vers	<i>La Bénédiction, J. Coppée</i>	M. Bouet.
8	Fantaisie, violon avec accompagnement piano	<i>Sous les flots</i>	M. Bernard.
9	Romance et chansonnette	<i>Boccace. — Les automobiles</i>	M <sup>me</sup> Douvion, M. Loustalet.
10	Monologue	<i>Le travail du Diable</i>	M. Mainberte.
11	Grande valse	<i>Jota, piano et violon avec accompagnement</i>	M <sup>lle</sup> Germaine Sarrat.
		<i>Les lèvres et le cœur</i>	M <sup>me</sup> Douvion, MM. Sarrat, Loustalet, Bouet.
12	Romance	<i>Courriers, Haunay</i>	M. Bouet.
13	Orchestre		Musique.

## DEUXIÈME PARTIE.

1	Orchestre	<i>Soirée de Venise</i>	Musique.
2	Bouffonnerie	<i>Intermède comique</i>	M. Cérèze, Point, X...
3	Monologue	<i>36 mètres de drap. — Le couvert d'argent</i>	
4	Romance	<i>Dans le cimetière au mur blanc</i>	M. Ponnelle.
5	Pièce en vers	<i>Le Gué, Sully-Prudhomme</i>	M. Bouet.
6	Chansonnettes	<i>Tout le... Tout le long — J'ai quelque chose qui plait</i>	M. Huet.
7	Pièce en vers	<i>Montabo</i>	M. Guelorget.
8	Concerto brillant de Gounod	<i>Polyeucte, violon et piano</i>	M. Bernard.
			M <sup>me</sup> Douvion, M. Loustalet.

## RIDEAU.

9	Orchestre	<i>Le Soir, Petit</i>	Musique.
10	Comédie en 1 acte de Labiche	<i>Un monsieur qui a brûlé une dame</i>	
	Personnages :	Mistral . . . . . MM. Cérèze.	
		Bourgillon . . . . . Bernard.	
		Loiseau . . . . . Point.	
		Blancminet . . . . . Audubert.	
		Antoine . . . . . Havic.	
		Le Postillon . . . . . Hédiart.	

## RIDEAU.

11	Chœur	<i>La Marche à l'Étoile</i>	Musique.
12	Apothéose	<i>La défense du drapeau</i>	
13		<i>Sambre et Meuse</i>	

Orchestre tenu par l'*Harmonie cayennaise.*





